SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA

Rapport ministériel sur le rendement
pour la période prenant fin le 31 mars 2007

L'honorable Stockwell Day, C.P., député.
Ministre de la Sécurité publique

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE 4
DÉCLARATION DE LA DIRECTION 6

SECTION I - SURVOL 7
Survol – Sécurité publique 7
Portefeuille de la Sécurité publique 10
Renseignements sommaires 11
Priorités stratégiques 13
Mesures d'urgence et sécurité nationale 13
Police et application de la loi 15
Sécurité de la population et partenariats 17
Priorités au chapitre de la gestion 20
1. Un leadership efficace et efficient du Portefeuille 20
2. Améliorer la reddition de comptes et la gouvernance 21
Liens avec les résultats stratégiques du gouvernement du Canada 22

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 23
Analyse par activités de programmes 23
Mesures d'urgence et sécurité nationale 24
Services de police, application de la loi et interopérabilité 37
Sécurité de la population et partenariats 47
Priorités au chapitre de la gestion 61
1.Un leadership efficace et efficient du Portefeuille 61
2. Améliorer la reddition de comptes et la gouvernance 65

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE 72
Renseignements sur l'organisation 73
Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles 74
Tableau 2 : Ressources par activité de programmes 75
Tableau 3 : Postes votés et législatifs 76
Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux 77
Tableau 5 : Besoins en ressources par direction ou secteur 78
Tableau 6 : Loi sur les frais d'utilisation 80
Tableau 7 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert 81
Tableau 8 : Stratégie de développement durable 84

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 85
États financiers 2006-2007 86
Programmes de subventions et de contributions administrés par Sécurité publique Canada 102
Lois dont l'application relève du Ministère et des organismes du Portefeuille 105
Personnes à qui s'adresser pour de plus amples renseignements 109

MESSAGE DU MINISTRE

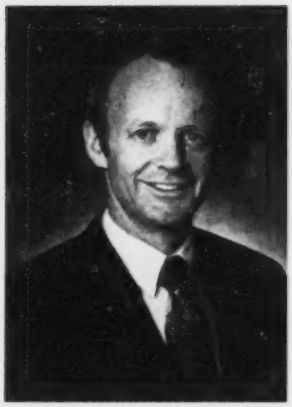

En tant que ministre de la Sécurité publique du Canada, j'ai l'honneur de présenter au Parlement le Rapport ministériel sur le rendement de Sécurité publique Canada, pour la période prenant fin le 31 mars 2007.

Le portefeuille de la Sécurité publique est responsable des activités touchant la sécurité publique qui permettent d'assurer la sécurité de la population canadienne, soit les services de police et l'application de la loi, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition des délinquants sous responsabilité fédérale, la gestion des urgences, la sécurité nationale, la prévention du crime ainsi que la protection des frontières du Canada.

Le Portefeuille est constitué de Sécurité publique Canada, de cinq organismes, soit l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que de trois organes de surveillance.

Dans son Rapport sur les plans et priorités de 2006-2007, le Ministère ciblait trois priorités stratégiques visant à promouvoir la sécurité publique : protéger la sécurité du Canada et des Canadiens, lutter contre le crime organisé et les crimes graves et accroître la sécurité des collectivités. Ces priorités sont des éléments essentiels de l'engagement de notre nouveau gouvernement à renforcer la sécurité des Canadiens et de leurs collectivités. Au cours du dernier exercice, le Ministère et les organismes de son portefeuille ont réalisé d'importants progrès dans tous ces volets.

Sécurité publique Canada a appuyé la mise en application de la *Loi sur la gestion des urgences*, que le Parlement a récemment adoptée. Cette loi modernise notre système de gestion des urgences et renforce le niveau de préparation du gouvernement relativement à tout type d'urgence majeure. Nous avons modernisé le Centre des opérations du gouvernement afin d'améliorer la capacité de surveillance des incidents en tout temps et de coordination pour l'ensemble du gouvernement. Le Ministère a également participé à l'examen de la liste des entités terroristes établie en vertu du Code criminel, et y a ajouté de nouvelles entités afin de restreindre leur capacité de mener des opérations au Canada.

De plus, Sécurité publique Canada a réalisé des progrès quant à ses initiatives visant à lutter contre le crime organisé et les crimes graves. Une de ces initiatives est le Programme national de lutte contre le crime organisé, dans le cadre de laquelle le Ministère a créé une stratégie nationale de communications en vue de sensibiliser les Canadiens au sujet du crime organisé. L'augmentation des ressources de la GRC a permis d'aider à restaurer l'intégrité du programme fédéral de la GRC et d'accroître la capacité

de cette dernière à faire face aux cas prioritaires portant sur le crime organisé. Le Ministère continue de travailler avec le ministère de la Justice afin de développer des réformes législatives visant à renforcir les sentences pour les crimes graves ou les crimes sexuels à caractère violent. En outre, dans le Budget fédéral de 2007, un financement avait été alloué pour améliorer notre capacité d'application de la loi concernant les drogues illicites, dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue.

Nous avons augmenté la sûreté des transports en mettant sur pied un cadre amélioré national/régional d'échange du renseignement. Aussi, le Ministère a coordonné la neuvième édition du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis afin d'aider à renforcer la sécurité de nos frontières et de lutter contre la criminalité transfrontalière.

Nous avons également continué de travailler à l'amélioration de la sécurité des collectivités par l'entremise du Centre national de prévention du crime (CNPC). Celui-ci a appuyé 189 initiatives de prévention du crime en offrant du financement pour des projets communautaires dans l'ensemble du Canada; les fonds versés ont totalisé 23,95 millions de dollars. Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes a été créé pour permettre aux collectivités les plus à risque de prévenir les gangs de rue d'entraîner les jeunes vers la criminalité. Enfin, nous avons également permis aux collectivités des Premières nations de partout au pays à avoir davantage accès à des services de police, ce qui comprend une augmentation des services de police autogérés.

Ce ne sont là que quelques-unes des multiples réalisations exceptionnelles qu'a accompli le Ministère en 2006-2007. Je vous invite à lire ce rapport et, si vous désirez des précisions, à consulter la liste des personnes-ressources du Ministère. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements sur le Ministère en visitant le http://www.securitepublique.gc.ca/.

L'honorable Stockwell Day, C.P., député.
Ministre de la Sécurité publique

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement du ministère de la Sécurité publique du Canada pour 2006-2007.

Le présent document a été rédigé conformément aux principes de présentation de rapports énoncés dans le Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement :

- Il est conforme aux exigences de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il se fonde sur le résultat stratégique et l'architecture des activités de programmes du Ministère.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui sont confiées à Sécurité publique Canada.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

S L Hurtubise

Suzanne Hurtubise
Sous-ministre Sécurité Publique

SECTION I - SURVOL

Survol – Sécurité publique

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille de la Sécurité publique est responsable de la police et de l'application de la loi, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition des délinquants sous responsabilité fédérale, de la gestion des mesures d'urgence, de la sécurité nationale, de la prévention du crime et de la protection des frontières du Canada.

Le portefeuille de la Sécurité publique est constitué de Sécurité publique Canada et de cinq organismes, soit l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il est également composé de trois organes de surveillance : le Comité externe d'examen de la GRC (CEE), la Commission des plaintes du public contre la GRC (CPP) et le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC).

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, les organismes du Portefeuille ont effectué des dépenses nettes totales de plus de 6 milliards de dollars et comptaient un peu plus de 52 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, le SCRS excepté, établit son propre Rapport sur le rendement. Pour des raisons de sécurité nationale, le SCRS ne présente pas de rapport destiné au public sur ses plans et priorités. De plus amples renseignements sur les rapports des autres organismes du Portefeuille peuvent être obtenus sur leur site Web respectif.

Le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance contribuent, individuellement et collectivement, à l'avancement du programme de sécurité publique décrit dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007. Le Rapport ministériel sur le rendement de 2006-2007 donne un aperçu des résultats obtenus par rapport aux attentes en matière de rendement établies dans le Rapport sur les plans et les priorités de cette année-là.

- **Le Ministère** donne des conseils d'orientation stratégique au ministre dans des domaines tels la sécurité nationale, la gestion des mesures d'urgence, la sécurité des frontières, les services de police et l'application de la loi à l'échelle nationale. Il exécute également un vaste éventail de programmes nationaux de protection civile, de protection des infrastructures essentielles et de sécurité de la population. En outre, le Ministère appuie le ministre en ce qui concerne tous les aspects de son mandat, notamment celui de jouer le rôle de chef de file national en matière de sécurité publique et de donner une orientation aux organismes du Portefeuille, tout en respectant l'obligation de rendre compte de chaque responsable d'organisme. Relève également du Ministère, le Bureau de l'inspecteur général du SCRS, qui effectue des vérifications internes de la conformité du SCRS à la loi,

aux directives du ministre et à la politique opérationnelle. www.securitepublique.gc.ca

- **L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** fournit, à la frontière, des services intégrés qui assurent l'équilibre entre la sécurité et la facilitation des déplacements et des échanges légitimes. L'ASFC est chargée d'administrer les lois qui régissent l'admissibilité des gens et des biens qui entrent au Canada et qui en sortent; d'intercepter toute personne qui pourrait constituer une menace pour le Canada, y compris les personnes impliquées dans des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité; de favoriser les entreprises canadiennes et les avantages économiques en administrant la législation et les ententes commerciales, y compris la perception des droits et taxes applicables et l'application de recours commerciaux qui aident à protéger l'industrie canadienne. www.cbsa-asfc.gc.ca

- **Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)** joue un rôle de chef de file dans la protection des intérêts du Canada en matière de sécurité nationale en menant des enquêtes et en établissant des rapports sur des menaces pour la sécurité du Canada. Guidé par la règle du droit et la protection des droits de la personne, le SCRS agit à l'intérieur du cadre intégré de sécurité nationale du Canada de manière à donner des conseils au gouvernement du Canada au sujet de ces menaces. www.csis-scrs.gc.ca

- **Le Service correctionnel du Canada (SCC)** contribue à la sécurité publique en administrant les peines imposées par les tribunaux aux délinquants condamnés à un emprisonnement de deux ans ou plus. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements (pénitenciers) de divers niveaux de sécurité et la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité de divers types, tout en aidant ces délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois. Le SCC assure également la surveillance postpénale des délinquants à qui le tribunal a imposé une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD) pour une période pouvant aller jusqu'à dix ans. www.csc-scc.gc.ca

- **La Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)** est un organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome qui a compétence exclusive et qui, en raison de son pouvoir discrétionnaire absolu, est autorisé à décider d'accorder, de refuser, d'annuler ou de révoquer la libération conditionnelle, ou encore d'y mettre fin. Sa mission est de contribuer à la protection de la société tout en favorisant la réinsertion sociale en temps opportun des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois. La CNLC rend également des décisions pour ce qui est des délinquants incarcérés dans les établissements relevant des provinces ou des territoires qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. www.npb-cnlc.gc.ca

- **La Gendarmerie royale du Canada (GRC)** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La

GRC assume les responsabilités suivantes : prévenir, empêcher et perturber les menaces à la sécurité nationale; prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; dans les provinces, les territoires et les municipalités avec lesquels un contrat a été conclu, elle doit veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre ainsi que prévenir et déceler les crimes et effectuer les enquêtes appropriées; assurer des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; réduire les actes de violence commis à l'aide d'armes à feu; aider les organismes canadiens et étrangers d'application de la loi en offrant une formation policière spécialisée et en fournissant des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et de technologie informatique. www.rcmp-grc.gc.ca

- **Le Comité externe d'examen de la GRC** (CEE GRC) est un organisme impartial et indépendant qui vise à favoriser, au sein de la GRC, un régime de relations de travail juste et équitable, dans le respect des principes de droit applicables. Pour ce faire, il procède à un examen indépendant des appels portant sur des cas de discipline, de congédiement et de rétrogradation, ainsi que de certaines catégories de griefs, conformément aux dispositions de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. www.erc-cee.gc.ca

- **La Commission des plaintes du public contre la GRC (CPP)** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine ces plaintes, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques et établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations. De plus, elle s'efforce d'améliorer le processus de traitement des plaintes en faisant des recherches et en élaborant des principes directeurs à cet égard. www.cpc-cpp.gc.ca

- **Le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC)** a pour mandat légal d'agir à titre d'ombudsman au sein du système correctionnel fédéral. Sa fonction principale est de mener en temps opportun des enquêtes indépendantes et exhaustives concernant des décisions, des recommandations, des actes ou des manquements du Service correctionnel du Canada (SCC), qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le BEC peut instituer une enquête à la réception d'une plainte de la part d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre de la Sécurité publique ou de sa propre initiative. www.oci-bec.gc.ca

Portefeuille de la Sécurité publique

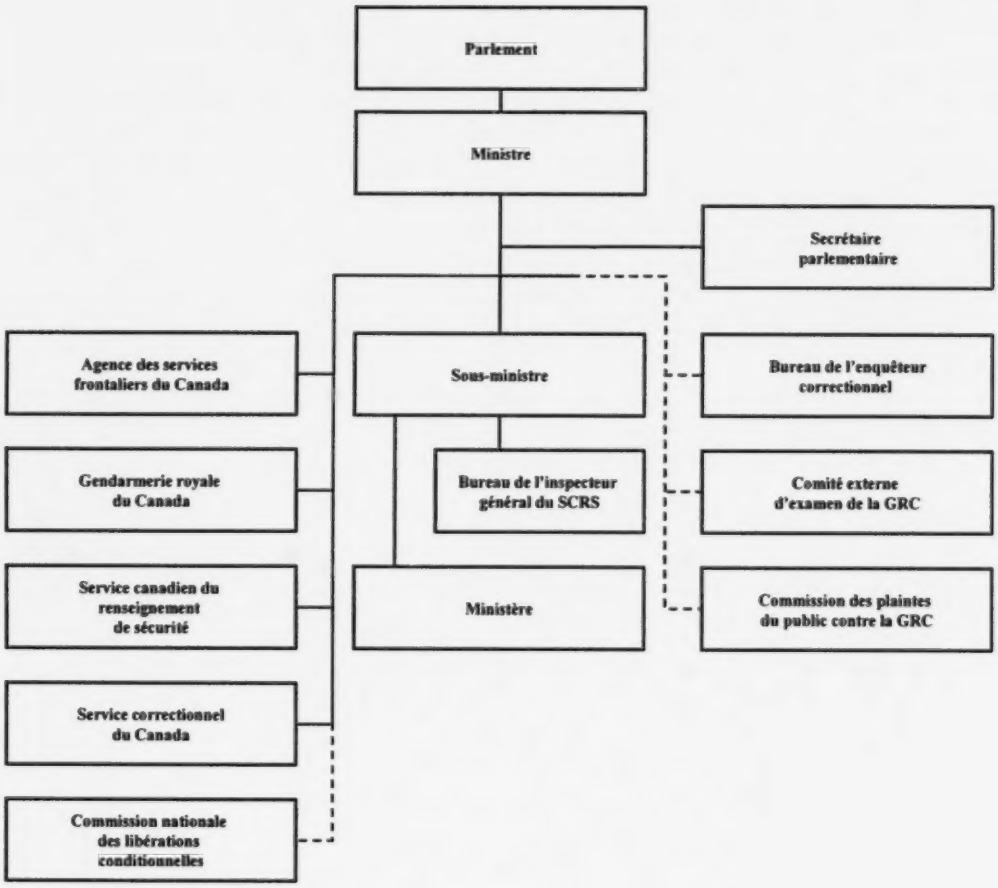

Renseignements sommaires

Le mandat du ministère de la Sécurité publique du Canada[1] consiste à protéger la population canadienne contre un large éventail de risques, dont les catastrophes naturelles, la criminalité et le terrorisme. Pour y arriver, Sécurité publique Canada coordonne et appuie les efforts des organismes fédéraux qui s'intéressent à la sécurité nationale et à la protection des Canadiens, et il travaille avec d'autres ordres de gouvernement, les corps policiers, les premiers intervenants, les groupes communautaires, le secteur privé et les gouvernements étrangers.

Le ministère de la Sécurité publique du Canada donne un appui et des conseils stratégiques au ministre de la Sécurité publique sur des questions touchant la sécurité de la population, y compris la sécurité nationale, la gestion des mesures d'urgence, les services de police et l'application de la loi, l'interopérabilité, l'échange d'information, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition, les services de police autochtones et la prévention du crime. De cette façon, le ministre reçoit un appui, de l'aide et des conseils pour s'acquitter des responsabilités suivantes :

- remplir ses fonctions de ministre responsable de la sécurité publique;
- coordonner les activités des organismes du Portefeuille et leur donner une orientation judicieuse;
- élaborer des politiques, des programmes et des procédures afin d'assurer la sécurité nationale du Canada et sa capacité de prévenir les catastrophes d'origine naturelle ou humaine, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en remettre;
- fournir des conseils sur des faits nouveaux dans le domaine de la sécurité nationale et leur incidence sur la société canadienne diversifiée et pluraliste, par l'entremise de la Table ronde transculturelle sur la sécurité;
- exercer ses fonctions nationales de leadership quant aux services de police, à l'application de la loi et aux stratégies de lutte contre les aspects principaux de l'activité criminelle, comme le crime organisé et les drogues;
- diriger l'intégration et l'interopérabilité des organismes voués à la sécurité publique pour faciliter la mise en commun de renseignements entre les administrations et les organismes du Canada;
- mettre en œuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant des accords tripartites en matière de police avec les autorités des provinces et des territoires, d'une part, et les Premières nations, d'autre part; et en administrant ces accords, en les actualisant et en les évaluant;

[1] Sécurité publique Canada est le nouveau titre d'usage du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

- administrer la Stratégie nationale pour la prévention du crime afin de mettre l'accent sur les causes profondes du crime et de permettre aux collectivités de trouver des solutions locales à la criminalité et à la victimisation;
- appuyer l'élaboration de recherches, d'évaluations et de politiques qui renforcent l'approche correctionnelle judicieuse et favorisent la réinsertion sociale des délinquants qui y sont éligibles.

Le Ministère joue également un rôle de première importance en ce qui concerne la cohésion, l'intégration et l'échange d'information dans l'ensemble du Portefeuille. Il s'assure ainsi que le ministre reçoit des conseils opportuns et complets, que le cadre stratégique et législatif du Portefeuille demeure à jour et efficace, et que les menaces à la sécurité de la population sont minutieusement évaluées et traitées de façon à protéger les valeurs canadiennes et à maintenir l'intégrité des systèmes de justice pénale et de sécurité nationale. Ce rôle de leadership fait partie intégrante de la prestation de conseils stratégiques éclairés appuyant la prise de décisions.

Ressources financières de 2006-2007 (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
498 105 $	467 531 $	300 453 $

Ressources humaines pour 2006-2007	
Prévues	Réelles
999 ETP	825 ETP

Dépenses par priorité et par activité de programmes			
Résultat stratégique Renforcer la sécurité publique et la protection civile des Canadiens dans une société ouverte.			
Priorité	Activité de programme	Dépenses – 2006-2007 (en millions de dollars)	
		Prévues	Réelles
Protéger la sécurité du Canada et des Canadiens	Mesures d'urgence et sécurité nationale	267 013 $	108 918 $

Lutter contre le crime organisé et les crimes graves	Services de police, application de la loi et interopérabilité	38 717 $	33 615 $
Accroître la sécurité des collectivités	Sécurité de la population et partenariats	192 375 $	157 920 $
	Total du Ministère	**498 105 $**	**300 453 $**

Priorités stratégiques

Mesures d'urgence et sécurité nationale	
Priorité	Protéger la sécurité du Canada et des Canadiens
Résultat escompté	Politiques et programmes permettant de s'assurer que l'on mène des interventions appropriées et mesurées en vue de protéger la sécurité du Canada et des Canadiens.

Bien que la plupart des situations d'urgence soient prises en charge à l'échelle locale, certains facteurs tels l'urbanisation, l'interdépendance des infrastructures essentielles, les actes terroristes, les événements météorologiques sévères et la circulation continue des biens et des personnes aux frontières, augmentent la possibilité que des catastrophes se produisant au Canada transcendent les frontières géographiques et les sphères de compétence. Tous les paliers de gouvernement ont le devoir, envers leurs citoyens, d'analyser les risques, de les prévenir et de les atténuer, lorsque c'est possible, et de continuellement améliorer leur capacité de travailler ensemble afin de se préparer, de répondre et de se remettre des conséquences liées aux catastrophes.

Par la mise au point d'un système national intégré de gestion des mesures d'urgence, à approche tous risques, et en vue de régler les problèmes liés à l'environnement de risque actuel, le Ministère prend les mesures nécessaires afin de sauver des vies et de protéger l'environnement, les biens et l'économie. Le système national de gestion des mesures d'urgence comprend quatre fonctions interdépendantes axées sur les risques, ou piliers :

- prévention/atténuation;
- préparation;
- intervention;
- rétablissement.

Le Ministère met l'accent sur la réalisation d'investissements, de politiques et de programmes stratégiques, ainsi que sur l'avancement d'initiatives législatives et réglementaires, afin de favoriser une approche équilibrée entre ces quatre piliers.

Points saillants du rendement

- Modernisation des dispositions législatives sur la gestion des urgences – En 2006-2007, la *Loi sur la gestion des urgences* (projet de loi C-12) a été présentée au Parlement. Cette loi, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2007 et qui est entrée en vigueur le 3 août 2007, remplace la *Loi sur la protection civile* (1988) et sert maintenant de base à la gestion des urgences au Canada. La nouvelle loi contribuera à mettre sur pied un système national intégré de gestion des mesures d'urgence complet fondé sur la prévention/atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

- Appareil accru de gestion des urgences – En 2006-2007, le gouvernement a renforcé les capacités de base de Sécurité publique Canada en vue d'appuyer la gestion des urgences. Cette augmentation des capacités de base du Ministère contribuera à établir des collectivités canadiennes plus solides et plus résilientes. Les mesures visant à accroître la gestion des urgences comprennent la rénovation du Centre des opérations du gouvernement (COG) pour lui permettre d'offrir, dans l'ensemble du gouvernement et en tout temps, des services de surveillance des incidents, de coordination, de gestion et de soutien; la mise au point d'une stratégie et d'un plan d'activités pour le Programme national d'exercices; une nouvelle Stratégie de formation sur la gestion des urgences; la mise à niveau des capacités technologiques des bureaux régionaux de Sécurité publique Canada; ainsi que la mise en œuvre de l'étape initiale de la Réserve opérationnelle régionale. Cette dernière initiative, une fois terminée, permettra à jusqu'à 1 000 fonctionnaires formés, venant d'autres ministères, d'accéder à la Réserve, permettant ainsi d'accroître la capacité des ressources de Sécurité publique Canada en période de pointe lors d'urgences majeures. Le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) continue de servir de point central national pour assurer la protection des infrastructures essentielles du Canada en matière d'information.

- Cadres stratégiques et législatifs accrus en matière de sécurité nationale – Sécurité publique Canada assure un leadership quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de lois touchant la sécurité nationale, favorise la coopération transfrontalière pour lutter contre le terrorisme et veille à ce que les organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi se tiennent au fait des nouvelles technologies de détection, de prévention et d'enquête relativement au crime organisé. Le Ministère participe également à des développements législatifs en cours, dont la revue de la liste des entités terroristes établie en vertu du Code criminel et l'Initiative de modernisation des techniques d'enquête.

- Suite des travaux visant la mise sur pied d'une stratégie complète concernant la

cybersécurité – Le Ministère a mis sur pied le Secrétariat de la Stratégie de cybersécurité, qui est composé de cinq ministères (GRC, SCRS, Industrie Canada, CST et Sécurité publique Canada). Le Secrétariat entamera des rencontres et des ateliers avec les intervenants des secteurs public et privé pour discuter d'une démarche proposée afin de créer des partenariats en vue d'accroître la cybersécurité au Canada et des initiatives de base à mettre sur pied concernant une stratégie complète de cybersécurité. Un document de travail intitulé *Partnering to Enhance Canadian Cyber Security* (établir des partenariats pour accroître la cybersécurité du Canada) a été distribué aux intervenants des secteurs public et privé pour commentaires.

Police et application de la loi	
Priorité	Lutter contre le crime organisé et les crimes graves
Résultat escompté	Capacités accrues pour lutter contre le crime organisé et les crimes graves.

Au cours des dernières années, le milieu dans lequel fonctionnent les organismes fédéraux responsables de la sécurité publique et des services de police a considérablement changé. La nature de plus en plus complexe et sophistiquée des crimes graves et du crime organisé, comme les activités criminelles transnationales et les nouveaux crimes perpétrés sur Internet, constitue un sérieux et important problème au Canada. En mars 2007, un sondage d'opinion publique[2] mené auprès de plus de 1 300 Canadiens, a permis de constater qu'environ 84 pour cent des répondants considèrent le crime organisé comme un problème grave.

La lutte contre ces crimes est d'autant plus compliquée puisque la plupart des enquêtes fédérales sur les activités liées au crime organisé et aux crimes graves franchit les frontières internationales, ce qui crée des problèmes importants au chapitre des compétences, des coûts et de l'échange d'information. Les efforts que déploie le gouvernement fédéral pour lutter contre ces crimes nécessitent que soit exercé un leadership ministériel pour veiller à ce que l'information soit échangée avec des intervenants clés et à ce que des politiques et des programmes coordonnés et collaboratifs soient crées afin d'être mis en œuvre dans l'ensemble du gouvernement, en particulier au sein du Portefeuille et entre les différents ordres du gouvernement.

Au cours de la dernière année, le Ministère a continué de progresser quant à l'élaboration de politiques et au renforcement des activités de coordination avec les organismes

[2] Les Associés de recherche Ekos inc. ont mené des entrevues téléphoniques du 15 au 30 mars 2007, auprès d'un échantillon aléatoire de 1 336 Canadiens âgés de 18 ans et plus.

fédéraux, provinciaux et étrangers responsables des services de police et de la sécurité publique afin d'accroître leur capacité à lutter contre les crimes graves et le crime organisé. Dans le cadre du Programme national de lutte contre le crime organisé, et fort de la coopération avec les États-Unis (possible grâce au Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis), les efforts ont surtout porté sur des questions comme les installations de culture de la marijuana et de laboratoires clandestins de production de méthamphétamine en cristaux, la fraude, la criminalité économique, le crime organisé, le crime cybernétique et le trafic de personnes. Le Ministère a également joué un rôle important sur le plan de l'élaboration de politiques dans les domaines de la sûreté des transports et de l'intégrité des frontières, tout en renforçant les composantes du programme canadien d'immigration ayant trait à la sécurité publique.

Points saillants du rendement

- Programme national de lutte contre le crime organisé – Une stratégie nationale de communications a été élaborée pour renseigner les Canadiens sur le crime organisé. Tel qu'annoncé dans le Budget de 2007, des fonds ont été alloués afin d'accroître les capacités d'application de la loi ayant trait aux drogues illicites dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue du gouvernement fédéral. De plus, des efforts ont été déployés en vue de simplifier et de stimuler la structure de gouvernance du Comité national de coordination sur le crime organisé et de ses comités régionaux de coordination, et les partenariats avec les intervenants du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités ont été élargis dans le cadre de l'initiative sur les mesures de lutte contre le crime organisé (MLCCO).

- Stratégie de lutte contre les actes criminels violents commis à l'aide d'armes à feu – En vue de combattre le problème du trafic d'armes et de la contrebande, le Ministère a travaillé étroitement avec le ministère de la Justice du Canada sur des mesures législatives visant à accroître les peines minimales obligatoires pour les infractions graves liées aux armes à feu. De plus, le processus visant à armer les agents à la frontière et à mettre un terme aux situations où des agents travaillent seul a également été initié. La responsabilité du programme sur les armes à feu est passée à la GRC afin d'accroître ses liens avec les priorités d'application de la loi, et on a présenté le projet de loi C-21 qui propose la révocation de l'exigence d'enregistrer les armes à feu sans restriction et cible les efforts du contrôle des armes à feu sur la lutte aux crimes liés à celles-ci. Les Canadiens ont été consultés au sujet des mesures visant à améliorer le programme sur les armes à feu, et 14 millions de dollars ont été obtenus pour accroître les mesures de vérification des nouveaux demandeurs de permis d'armes à feu.

- Augmenter la capacité des services de police de la GRC – Le gouvernement a réservé 161 millions de dollars sur deux ans pour permettre à la GRC d'augmenter son personnel et de restaurer l'intégrité de son programme fédéral. Les ressources en question ont permis d'accroître la capacité qu'a la GRC de s'occuper des dossiers

prioritaires. Par exemple, les ressources supplémentaires seront davantage mises à contribution dans la lutte contre le crime organisé.

- Renforcer l'intégrité des frontières – Le gouvernement a coordonné la neuvième édition du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, géré et élaboré les composantes portant sur la coopération des organismes d'application de la loi du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, et dirigé les initiatives de sécurité du Portefeuille annoncées dans le Budget de 2007 en vue d'appuyer de nombreux programmes d'immigration.

- Accroître la sûreté des transports – le Ministère a élaboré de nouvelles stratégies, politiques et méthodes visant à renforcer les capacités, parmi les divers partenaires du Portefeuille, dans les domaines de la sécurité des transports ferroviaires et urbains, et ce, en mettant sur pied un cadre et un protocole régional/national améliorés d'échange de l'information en vue de la collecte, de l'analyse et de l'échange d'information sur des incidents suspects ayant un lien à la sécurité nationale.

Sécurité de la population et partenariats	
Priorité	Accroître la sécurité des collectivités
Résultat escompté	Confiance du public à l'égard du fait que le programme de sécurité publique du gouvernement du Canada est souple, solide et déterminant dans le cadre d'une crise à l'échelle nationale et qu'on peut l'adapter en temps de paix.

Il incombe au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les Canadiens vivent dans une société juste et sécuritaire. Même si les Canadiens se sentent généralement en sécurité, certaines préoccupations en matière de sécurité publique viennent affecter leur confiance et leurs perceptions, comme les actes criminels violents commis à l'aide d'armes à feu et les activités des gangs dans les grands centres urbains du pays, les taux élevés de criminalité et de victimisation dans les collectivités autochtones, la surreprésentation des délinquants autochtones dans les pénitenciers fédéraux ainsi que la nature complexe et sophistiquée des activités de la criminalité transnationale.

En outre, la complexité des profils des délinquants sous responsabilité fédérale évolue parallèlement à celle de la criminalité et des sociétés. Maintenant, de plus en plus de délinquants sous responsabilité fédérale ont de considérables antécédents de violence, reçoivent une classification de niveau de risque plus élevée à leur admission dans un établissement fédéral et souffrent de problèmes complexes de santé mentale.

Sécurité publique Canada a pour mandat d'accroître la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, en partenariat avec les collectivités, par la prévention du crime, les services de police des Autochtones et les approches correctionnelles judicieuses. On y arrive en élaborant, en finançant et en évaluant les stratégies et les programmes de réduction de la criminalité et de prévention du crime, en facilitant la négociation et la mise en place d'ententes, avec les provinces et les Premières nations, visant des services de police dans les collectivités des Premières nations et en élaborant des politiques correctionnelles fondées sur des données de recherches afin d'appuyer l'incarcération et la réinsertion sécuritaires des délinquants.

Au cours de l'exercice 2006-2007, Sécurité publique Canada a réussi à élaborer et à diffuser des connaissances sur la prévention du crime, à appuyer les mesures prises par les provinces et les municipalités pour régler les problèmes liés aux gangs et à diriger une partie des fonds affectés à la prévention du crime vers les jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec la justice, à accroître l'accès aux services de police pour les collectivités des Premières nations et à élaborer des connaissances, des politiques et des stratégies ayant permis d'améliorer le système correctionnel du Canada.

Points saillants du rendement

- Stratégie nationale pour la prévention du crime – Le Ministère a appuyé 189 nouvelles initiatives de prévention du crime (pour un total de 23,95 millions de dollars) dans les collectivités de partout au Canada. De plus, un nouveau programme de financement a été mis sur pied afin d'aider les collectivités faisant face à des problèmes de gangs de jeunes. Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes offre un financement d'une durée limitée pour les initiatives antigang dans les collectivités où les gangs de jeunes constituent une menace nouvelle ou existante. Il appuie l'élaboration et la mise en œuvre des interventions sur mesure visant les jeunes qui font partie de gangs ou qui risquent de se joindre à des gangs.

- Police des Autochtones – Le Ministère a accru l'accès à des services policiers pour les collectivités des Premières nations. Il y a actuellement, au Canada, 158 ententes conclues dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations (y compris les ententes de services autoadministrés et les ententes communautaires tripartites), qui englobent 401 collectivités, pour une population totale de 291 387 personnes. Il y a donc 13 ententes de plus qu'en 2005-2006, de sorte que 82 collectivités supplémentaires ont accès aux services en question. De plus, on a embauché 1 158 policiers supplémentaires, dont la plupart sont d'origine autochtone. C'est donc 158 policiers de plus, si on compare avec l'exercice précédant.

- Affaires correctionnelles et justice pénale – Le Ministère a élaboré et appuyé de nombreuses politiques en matière correctionnelle qui ont permis d'améliorer le système correctionnel du Canada. De plus, les connaissances sur l'efficacité des mesures correctionnelles ont été élargies afin de disposer d'une politique

correctionnelle fondée sur des preuves. Des efforts soutenus ont été déployés pour régler le problème de la surreprésentation des Canadiens autochtones dans le système de justice pénale grâce à la coordination et à l'appui de projets communautaires de guérison. De plus, Sécurité publique Canada a contribué à la mise en œuvre de plusieurs consultations et conférences dans le domaine des services correctionnels et de la justice pénale, comme la Table ronde annuelle sur les services correctionnels et la conférence sur les pratiques efficaces relatives à la réinsertion sociale des délinquants à risque élevé.

Priorités au chapitre de la gestion

Les priorités au chapitre de la gestion ont joué un rôle de première importance, au sein du Ministère et dans l'ensemble du Portefeuille, à la progression des domaines de Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale, des Services de police et de l'application de la loi, et de Sécurité de la population et partenariats. Pour cette raison, les priorités portent principalement sur le leadership et les mesures accrues de reddition de compte et de la gouvernance du Ministère et du Portefeuille. Par l'entremise de ces priorités, le Ministère a mis sur pied ses pratiques de gestion, renforcé sa capacité de rayonnement et il s'est concentré davantage sur ses activités de gestion et de politiques stratégiques, et ce, tout en respectant son résultat stratégique.

Principaux domaines d'action :

1. Un leadership efficace et efficient du Portefeuille
2. Amélioration de la reddition de comptes et de la gouvernance
    a. Planification intégrée des ressources humaines;
    b. Planification stratégique et mesure du rendement;
    c. Plan stratégique de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI);
    d. Gestion intégrée du risque.

1. Un leadership efficace et efficient du Portefeuille
Points saillants du rendement
• Le Comité actuel de recherche du Ministère a été élargi; il englobe maintenant le Comité de recherche du Portefeuille, ce qui permet ainsi à l'ensemble du Portefeuille de profiter des recherches et de l'échange d'information. Le comité élargi agit également à titre de point central pour discuter de problèmes communs de recherche et des priorités, et pour planifier la participation du Portefeuille à des initiatives de financement de recherches entreprises à plus grande échelle au gouvernement. • Le Ministère s'est engagé à participer davantage dans la collectivité par l'entremise de colloques régionaux, d'activités de rayonnement et du dialogue en cours à la Table ronde transculturelle sur la sécurité (TRTS), en vue d'accroître le dialogue entre le gouvernement et les collectivités du pays sur des questions touchant la sécurité nationale. • Le Ministère a assuré la coordination et offert des conseils et un soutien logistiques dans le cadre de plusieurs rencontres des ministres et sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la gestion des mesures d'urgence et de la justice. Pour ce faire, il a dû exercer un leadership et offrir des services de coordination et d'animation à l'occasion de plusieurs réunions bilatérales des sous-ministres et des ministres avec leurs homologues provinciaux et territoriaux de partout au pays.

- Le Ministère a changé sa structure de gouvernance en mettant sur pied un Comité des politiques ainsi qu'un Comité de gestion, en plus de son Comité de direction ministériel, afin d'accroître la capacité de la haute gestion de se concentrer sur l'agenda de gestion et de politiques stratégiques du Ministère.

2. Améliorer la reddition de comptes et la gouvernance
Points saillants du rendement
a) Planification intégrée des ressources humaines • Le Ministère a progressé quant à l'élaboration d'une base de données complète qui appuiera l'intégration des ressources humaines au processus de planification opérationnelle et stratégique. • D'autres réalisations comprennent l'élaboration d'un document général sur les données démographiques de l'effectif du Ministère, l'élaboration d'un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi et l'examen des exigences ministérielles relatives aux langues officielles. Ces réalisations serviront de base à l'élaboration de stratégies des ressources humaines qui permettront de répondre aux besoins du Ministère et de relever les défis auxquels celui-ci doit faire face dans ce domaine. • Des stratégies agressives en matière de recrutement ont été mises en place en vue de se doter d'un effectif viable.
b) Planification stratégique et mesure du rendement • Le modèle de gestion de Sécurité publique Canada concernant la coordination et la prestation des fonctions de planification stratégique et de reddition de comptes a fait l'objet d'un examen, à la suite duquel plusieurs changements ont été recommandés. Un nouveau cadre de planification et de reddition de comptes sera mis sur pied au cours des exercices 2007-2008 et 2008-2009, et les changements à la structure ministérielle seront mis en œuvre en conséquence.
c) Plan stratégique de la gestion de l'information et de la technologie de l'information • Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne le plan stratégique de la GI/TI, en particulier relativement au cadre stratégique de la GI/TI et à l'élaboration d'un programme ministériel de sécurité de la GI/TI. La création d'un Comité consultatif sur la GI/TI, qui définit et établit des priorités dans ce domaine au sein du Ministère, a été une importante réalisation.
d) Gestion intégrée du risque • Dans le cadre de l'examen du modèle de gestion concernant la planification stratégique et l'établissement de rapports, la démarche ministérielle visant la gestion intégrée du risque a été évaluée, et une nouvelle politique ministérielle à ce sujet sera élaborée puis mise en œuvre.

Liens avec les résultats stratégiques du gouvernement du Canada

Sécurité Publique Canada contribue aux priorités du gouvernement du Canada, comme en fait foi le rapport annuel intitulé *Le rendement du Canada*. Le résultat stratégique du Ministère – *renforcer la sécurité publique et la protection civile des Canadiens dans une société ouverte* – est directement lié au résultat gouvernemental visant *à promouvoir des collectivités sûres*, élément essentiel permettant de soutenir les fondements sociaux du Canada. De même, le Ministère contribue également à la création d'un *monde sûr* grâce à la collaboration internationale et à *l'établissement d'un partenariat nord-américain solide et mutuellement avantageux* au moyen du Partenariat pour la sécurité et la prospérité.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse par activités de programmes

Le Ministère vise un seul résultat stratégique et est composé de trois activités de programmes. La présente section du Rapport ministériel sur le rendement (RMR) fournit des renseignements détaillés sur le rendement concernant chaque activité de programme, en donnant les éléments clés à examiner et les principales activités à effectuer.

Résultat stratégique	Renforcer la sécurité publique et la protection civile des Canadiens dans une société ouverte.

Activité de programme	Priorités	Résultats escomptés	Page
Mesures d'urgence et sécurité nationale	Protéger la sécurité du Canada et des Canadiens	Politiques et programmes permettant de s'assurer que l'on mène des interventions appropriées et mesurées en vue de protéger la sécurité du Canada et des Canadiens.	24
Services de police, application de la loi et interopérabilité	Lutter contre le crime organisé et les crimes graves	Capacités accrues pour lutter contre le crime organisé et les crimes graves.	36
Sécurité de la population et partenariats	Accroître la sécurité des collectivités	Confiance du public à l'égard du fait que le programme de sécurité publique du gouvernement du Canada est souple, solide et déterminant dans le cadre d'une crise à l'échelle nationale et qu'on peut l'adapter en temps de paix.	45

Mesures d'urgence et sécurité nationale	
Priorité	Protéger la sécurité du Canada et des Canadiens
Résultat escompté	Politiques et programmes permettant de s'assurer que l'on mène des interventions appropriées et mesurées en vue de protéger la sécurité du Canada et des Canadiens.

Des catastrophes naturelles comme les pandémies, les tremblements de terre et les inondations, aux situations d'urgence d'origine humaine comme les accidents industriels ou les attaques terroristes, les Canadiens vivent dans un contexte de menace de plus en plus complexe. Au Canada, bien que la plupart des situations d'urgence soient prises en charge à l'échelle locale, certains facteurs, comme l'urbanisation accrue, l'interdépendance des infrastructures essentielles, les groupes terroristes internationaux, les événements météorologiques sévères, ainsi que les déplacements constants des personnes et les échanges commerciaux continus aux frontières, augmentent la possibilité que des catastrophes se produisant au Canada transcendent les frontières géographiques et les sphères de compétence. Par conséquent, tous les paliers de gouvernement ont le devoir, envers leurs citoyens, d'analyser les risques, de les prévenir et de les atténuer, lorsque c'est possible, et de continuellement améliorer leur capacité de travailler ensemble afin de se préparer, de répondre et de se remettre des conséquences des catastrophes

.

Le Ministère est en train de mettre au point un système national intégré de gestion des mesures d'urgence dans le cadre d'une approche tous risques en vue de régler les problèmes liés au climat de menace. Ces activités visent à sauver des vies et à protéger l'environnement, les biens et l'économie. Il met l'accent sur les investissements stratégiques, les politiques et les programmes ainsi que les initiatives législatives et réglementaires en vue de favoriser l'adoption d'une démarche équilibrée.

Ressources financières de 2006-2007 (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
267 013 $	244 782 $	108 918 $

Ressources humaines pour 2006-2007	
Prévues	Réelles
575 ETP	420 ETP

Quatre domaines stratégiques cibles sont liés à la gestion des mesures d'urgence et à la sécurité nationale pour 2006-2007 :

1. Renforcer le fondement de la gestion des mesures d'urgence
2. Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des mesures d'urgence
3. Établir un solide cadre de sécurité nationale
4. La cybersécurité

Renforcer le fondement de la gestion des mesures d'urgence

Afin de protéger son cadre socio-économique, le Canada a besoin d'une base solide en matière de gestion des urgences, qui comprend des mesures juridiques et stratégiques visant à assurer des préparatifs et des interventions coordonnés.

Les progrès réalisés à l'égard du système de gestion des mesures d'urgence du Canada, les modifications apportées à l'appareil gouvernemental et les leçons apprises au cours des 20 dernières années ont souligné l'importance de mettre à jour les lois sur la gestion des mesures d'urgence au Canada, surtout la *Loi sur la protection civile* (1988). Le projet de loi C-12, *Loi sur la gestion des urgences*, a été présenté au Parlement en 2006-2007 et est entré en vigueur le 3 août 2007. La *Loi* abroge et remplace la *Loi sur la protection civile*. Cette nouvelle loi permet au gouvernement du Canada de détenir les pouvoirs nécessaires pour non seulement régler les problèmes liés à son propre degré de préparation et à une intervention fédérale coordonnée, mais également pour satisfaire à l'exigence relative à la collaboration avec d'autres administrations et intervenants clés et à la protection des infrastructures essentielles et des renseignements de nature délicate sur la gestion des mesures d'urgence.

Activité	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Mettre à jour les lois sur la gestion des mesures d'urgence du Canada, surtout la *Loi sur la protection civile* (1988).	Gouvernement fédéral mieux préparé pour intervenir de façon efficace aux situations d'urgence.	• Le projet de loi C-12, *Loi sur la gestion des urgences*, a franchi l'étape de la première lecture à la Chambre des communes le 8 mai 2006. Cette loi est entrée en vigueur le 3 août 2007. • La nouvelle loi contribuera à mettre sur pied un système national intégré de gestion des mesures d'urgence complet fondé sur la prévention/atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.
Élaborer des mesures nationales d'atténuation des effets des	Capacité accrue de protéger les citoyens et de prévenir les pertes économiques en	• En janvier 2007, un Cadre de sécurité civile pour le Canada a été approuvé par les ministres fédéraux/provinciaux/territoriaux (FPT). • Un groupe de travail FPT en

catastrophes.	cas de catastrophes.	prévention/atténuation a été mis sur pied pour formuler des recommandations au sujet d'une Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes, que les ministres FPT doivent examiner au début de 2008. • Les responsables de Sécurité publique Canada ont demandé à des représentants d'Environnement Canada, de Ressources naturelles Canada, de Pêches et Océans Canada et du ministère des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités d'examiner le rôle possible du gouvernement fédéral afin d'appuyer des priorités relatives à l'atténuation de catastrophes structurales ou non. • La campagne de protection civile intitulée « 72 heures » a permis de sensibiliser davantage le public à la nécessité de se préparer à des situations d'urgence.
Élaborer une approche de planification intersectorielle et intergouverne-mentale en matière de pandémie de grippe.	Coordination d'une stratégie nationale de préparation à une pandémie de grippe.	• Sécurité publique Canada a appuyé les travaux du Comité des sous-ministres sur la Planification de l'influenza aviaire et pandémique afin de veiller à ce que le gouvernement fédéral soit prêt à intervenir. • On a entrepris des mesures en vue d'accroître l'échange d'information avec le public et les autres intervenants pendant une situation d'urgence de ce type.
Administration des changements apportés aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).	Mise en œuvre des changements proposés aux AAFCC afin d'appuyer les provinces et les territoires à la suite de catastrophes naturelles – d'ici la fin de 2007-2008).	• Les consultations provinciales/territoriales relatives à l'examen des AAFCC sont terminées, des changements proposés ont été recommandés. • Un groupe de travail FPT sur le rétablissement a été mis sur pied pour élaborer les composantes d'une stratégie nationale complète de rétablissement à la suite d'une catastrophe, qui comprend la mise à jour et l'amélioration des AAFCC.
Mettre en œuvre les modalités révisées du	Revue des modalités du PCPC pour tenir	• Les modifications apportées aux modalités du PCPC ont été élaborées en consultation avec les provinces et territoires.

Programme conjoint de protection civile (PCPC).	compte des dépenses relatives à l'exploitation et à l'entretien des équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd d'ici la fin de 2007-2008.	

Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des mesures d'urgence		
La création et le maintien d'un mécanisme efficace de gestion des mesures d'urgence en vue d'établir le fondement pour la coordination d'une intervention fédérale au cours d'une situation d'urgence représentent une priorité de sécurité publique. Sécurité publique Canada a mis de l'avant les trois initiatives stratégiques suivantes afin d'orienter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de cet engagement.		
Activité	**Résultats escomptés et échéances**	**Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés**
Assurer la coordination continue, le soutien et le leadership en cas d'urgence à l'échelle nationale.	Gouvernement fédéral mieux préparé à intervenir de façon efficace et coordonnée dans les situations d'urgence.	• Le gouvernement est intervenu de façon efficace et coordonnée lors de graves situations d'urgence comme le rapatriement des Canadiens au Liban et les importantes inondations du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. • Le Centre des opérations du gouvernement (COG) assure dans toute l'administration fédérale une surveillance des incidents, une coordination, une gestion et un appui stables jour et nuit pour les intervenants nationaux clés en cas de situation d'urgence à l'échelle nationale. Le COG a eu l'occasion de démontrer ses capacités en juillet 2006. En effet, pendant l'opération d'évacuation des citoyens canadiens au Liban mise en place par le gouvernement fédéral (et qui a duré neuf jours), le COG a joué un rôle essentiel en coordonnant les volets nationaux de l'opération avec le concours de Sécurité publique Canada et des gouvernements du Québec et de l'Ontario. Plus de 14 000 Canadiens et Canadiennes ont été transportés du Liban au Québec ou en Ontario dans le cadre de cette opération englobant plusieurs ministères et territoires de compétence. Cet effort de sauvetage a été le plus important et le plus réussi de l'histoire du Canada. • Des améliorations supplémentaires ont été apportées à la coordination des communications d'urgence en lançant l'élaboration du Protocole des communications d'urgence de Sécurité

		publique Canada, dans lequel sont énoncés les rôles et les responsabilités des ministères en ce qui a trait aux communications lors d'une situation d'urgence. • La stratégie et le plan d'activités du Programme national d'exercices sont terminés. On a commencé la planification des prochains exercices de 2007-2008 en partenariat avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, avec les provinces et territoires ainsi qu'avec les partenaires internationaux. • On a élaboré des concepts nationaux d'opérations à l'intention des bureaux régionaux qui respectent les réalités provinciales et territoriales, mais qui favorisent tout de même une démarche normalisée de la gestion des mesures d'urgence dans les régions et qui fonctionnent avec la terminologie et les procédures normales d'exploitation communes du Système fédéral de gestion des interventions d'urgence. • Les bureaux régionaux de Sécurité publique Canada ont mis au point des lignes directrices nationales d'aménagement devant servir pour tout projet d'aménagement à venir. Ces lignes directrices permettront de conserver une grande efficacité opérationnelle, et elles permettront aux partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux de coopérer de façon optimale. • La gestion de l'information et les technologies de l'information (GI/TI) ont été mises à niveau dans les bureaux régionaux et on a acquis de nombreuses nouvelles technologies, dont un système mobile de télécommunication par satellite à la fine pointe de la technologie, grâce auquel on peut maintenant mettre sur pied des réseaux de communication vocale et de données dans les régions éloignées que tous les intervenants pourront utiliser en cas d'urgence.

		• On a commencé à mettre en place une réserve opérationnelle régionale composée de fonctionnaires formés issus des ministères dont les mandats ne portent pas sur les mesures d'urgence mais qui peuvent tout de même aider Sécurité publique Canada en situation d'urgence, tant à l'échelle opérationnelle que pour des besoins de communications publiques. • Dans diverses parties du pays, des ateliers visant à accroître la sensibilisation et la préparation dans le domaine de la planification en cas de pandémie et d'autres menaces importantes ont été organisés (par le Ministère ou en collaboration avec d'autres parties intéressées) à l'intention des représentants des ministères et organismes du gouvernement fédéral ou d'autres intervenants. • Les conseils fédéraux de partout au pays ont reçu des séances d'information sur la préparation en situation d'urgence et sur les mécanismes fédéraux qui entrent en jeu dans de telles situations. • On a participé et/ou dirigé la mise en place d'exercices englobant plusieurs ministères dans les régions en vue de faire l'essai des capacités actuelles d'intervention, de déceler les lacunes et de les corriger. • Le Groupe national sur la gestion des urgences (GNGU) a contribué à un meilleur échange d'information entre le Ministère et les organisations non gouvernementales. • Reconnaissant l'importance d'informer rapidement le public en situation d'urgence, le Ministère a amélioré ses capacités de coordination des communications en créant, à l'administration centrale (Ottawa), un nouveau Centre de coordination des communications. Il a également créé de nouveaux postes d'agents de service chargés des communications qui travaillent directement au sein du Centre des opérations du gouvernement par rotation,

		ce qui permet d'échanger plus rapidement de l'information vérifiée entre les ministères du gouvernement fédéral et les équipes de communications provinciales et territoriales.
Surveiller les menaces cybernétiques; émettre des avertissements et fournir des renseignements sur les menaces, les vulnérabilités ou les incidents potentiels, imminents ou réels et leur impact sur les infrastructures essentielles du Canada.	Infrastructures essentielles nationales moins vulnérables aux cyberattaques.	• En février 2005, on a annoncé la création du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC), qui servira de point central national pour assurer la protection des infrastructures essentielles du Canada en matière d'information. Ses principales fonctions comprennent le traitement des incidents et la coordination des incidents touchant la cybersécurité, l'analyse technique ainsi que la surveillance et le signalement de menaces aux réseaux informatiques par l'entremise d'avertissements et d'autres publications. • Le CCRIC a participé au portail sur les opérations conjoint Canada/États-Unis/Royaume-Uni/ Australie/Nouvelle-Zélande, une tribune d'échange d'information opérationnelle, hébergé par l'Équipe d'intervention d'urgence en informatique des États-Unis. • Le CCRIC a participé aux réunions trimestrielles des intervenants du secteur de l'énergie de Ressources naturelles Canada, en collaboration avec la GRC et le SCRS ainsi qu'avec des représentants de l'industrie et des associations œuvrant dans le domaine de l'énergie. Ces réunions visent à échanger de l'information classifiée sur l'énergie et concernant les évaluations des menaces et des risques ainsi qu'à discuter des menaces potentielles contre le secteur. • Dans sa deuxième année d'existence, on a continué à renforcer les capacités du CCRIC; et on continuera d'accorder la priorité à cet élément pendant l'exercice à venir.

Établir un solide cadre de sécurité nationale

La menace d'attaques terroristes sur des cibles occidentales est toujours présente; en juin 2006, dans la région du Grand Toronto, l'arrestation de dix-sept individus, et leur accusation d'infractions liées au terrorisme prévues au Code criminel, en a été la preuve.

Le gouvernement du Canada a le devoir d'informer ses citoyens au sujet de l'environnement de risque, de prendre des mesures appropriées pour prévenir des attaques, le cas échéant, et d'être prêt à réagir aux conséquences. Le Canada doit adopter une approche stratégique et proactive à l'égard de la sécurité nationale, tout en respectant les valeurs que sont la démocratie, les droits de la personne, le respect de la règle de droit et le multiculturalisme. En 2006-2007, on a continué de veiller à ce que le cadre existant demeure adéquat de façon à nous protéger contre les menaces à la sécurité nationale et de proposer des modifications, au besoin.

Activité	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Passer en revue la liste des entités terroristes établie en vertu du *Code criminel*.	Limiter la participation des résidents du Canada aux groupes terroristes et financement limité de ces groupes.	• Sécurité publique Canada dirige le comité de coordination interministériel sur l'inscription des entités à la liste. En date du 31 mars 2007, 40 entités ont été répertoriées en application de l'article 83.05 du *Code criminel*; ce qui a permis aux autorités de bloquer les biens appartenant à ces entités. • En novembre 2006, le gouvernement du Canada a terminé l'examen de la liste (examen requis aux deux ans) des entités inscrites en vertu du *Code criminel* pour vérifier la pertinence de leur inscription. Aucune entité n'a été retirée de la liste. Celle-ci fera à nouveau l'objet d'un examen complet en 2008. • On a sensibilisé davantage le public sur les entités terroristes afin de restreindre leur capacité de mener des opérations au Canada.
Moderniser le cadre législatif afin que les organismes chargés d'appliquer la loi et d'assurer la sécurité nationale	Efficacité constante des enquêtes et des activités de collecte de renseignements réalisées par les	• Sécurité publique Canada a surtout concentré ses efforts sur l'élaboration de mesures législatives en vue d'accroître l'aide technique fournie aux organismes chargés d'appliquer la loi.

conservent leur capacité d'enquêter en toute légalité sur les actes criminels et terroristes perpétrés au moyen de nouvelles technologies utilisées de façon illicite.	organismes chargés d'appliquer la loi et d'assurer la sécurité nationale.	
Agir de façon coordonnée et collaborer avec les organismes et les ministères touchant les questions de sécurité nationale et le milieu du renseignement.	S'assurer que la base légale des activités de lutte contre le terrorisme et de protection de la sécurité nationale continue d'être appropriée et efficace.	• Le Ministère continue d'exercer un leadership dans la mise en œuvre de la Politique de sécurité nationale, de favoriser la coopération transfrontalière de lutte contre le terrorisme et de veiller à ce que les organismes nationaux responsables de la sécurité et de l'application de la loi soient tenus au fait des nouvelles technologies touchant la détection, la prévention et l'exécution d'enquêtes sur le terrorisme et le crime organisé. De plus, il a élaboré et mis en œuvre un cadre de lutte contre le terrorisme qui répond aux besoins nationaux et internationaux en constante évolution. • Il continue de travailler en étroite collaboration avec le Portefeuille et avec les gouvernements municipaux, régionaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, afin de faire face aux nouvelles menaces avec efficacité.
Soutenir l'examen parlementaire de la *Loi antiterroriste*.	S'assurer que le cadre sur l'action coordonnée existant protège adéquatement contre toute menace à la sécurité nationale, et proposer des modifications là	• Le Ministère a appuyé l'examen parlementaire de la *Loi antiterroriste*. Pour ce faire, les divers intervenants clés du gouvernement œuvrant dans le domaine de la sécurité ont dû travailler ensemble afin de veiller à ce que le cadre canadien de sécurité nationale soit adéquat.

	où cela s'avère nécessaire.	
Participer aux enquêtes et aux commissions gouvernementales (Air India, O'Connor) qui concernent des questions de sécurité nationale.	Représentation de la position ministérielle sur les questions touchant les responsabilités légales du ministre et des organismes de Sécurité publique Canada afin de contribuer efficacement au mandat de ces examens.	• Le gouvernement du Canada a accepté toutes les recommandations formulées dans le Rapport sur les événements concernant Maher Arar (Partie I) du juge O'Connor. Les ministères et organismes ont déjà appliqué un certain nombre de ces recommandations. • Le deuxième rapport du juge O'Connor, *Un nouveau mécanisme d'examen des activités de la GRC en matière de sécurité nationale*, a été déposé au Parlement le 12 décembre 2006; on est en train d'étudier soigneusement ses recommandations.

La cybersécurité

Il est prioritaire d'élaborer et de mettre en œuvre une approche complète afin de protéger les infrastructures essentielles (IE) du Canada. Les IE comprennent un très large éventail de secteurs, allant des services financiers et bancaires aux infrastructures qui garantissent la sécurité de nos aliments et de notre eau, en passant par la production et la distribution d'énergie, l'infrastructure des communications et des technologies de l'information, le transport et les services du gouvernement.

Ces secteurs essentiels dépendent grandement des systèmes automatisés et des réseaux interconnectés. De plus, l'interconnectivité des infrastructures de technologie des communications et d'information, et notre dépendance envers celles-ci, sont d'une importance fondamentale pour les programmes et les activités de gestion des situations d'urgence. Puisque les réseaux de communication et de technologies d'information du Canada sont vulnérables à des cyberattaques délibérées et à des pannes involontaires, la cybersécurité doit être un élément indissociable du maintien de l'intégrité des infrastructures essentielles du Canada.

Le Secrétariat appuyant la mise sur pied d'un groupe de travail sur la cybersécurité a été créé au printemps 2006. À l'automne suivant, une nouvelle démarche a été adoptée et le groupe de travail a été remplacé par le Secrétariat de la Stratégie de cybersécurité. Ce secrétariat doit formuler des recommandations au sujet d'une stratégie de cybersécurité pour le Canada ainsi que sur un plan d'action qui contribuera à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens.

Activité	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Former le groupe de travail et en désigner le président et mettre sur pied un secrétariat qui le soutiendra.	Un groupe de travail à la portée et à la représentativité intersectorielles, composé de membres des secteurs privé et public.	• Le groupe de travail n'a pas été mis sur pied pendant l'exercice 2006-2007, puisqu'on a décidé d'adopter une démarche différente à la création d'une stratégie sur la cybersécurité, par la mise sur pied d'un Secrétariat de la Stratégie de cybersécurité. Le Secrétariat doit entamer des discussions avec les dirigeants du secteur privé par l'entremise d'une série de réunions et d'ateliers en vue d'obtenir un consensus sur l'approche prévue. La première réunion des intervenants privés et publics a eue lieu en juin 2007.
Entreprendre et compléter deux études importantes afin de déterminer	Augmentation des connaissances, au sein du secteur des IE, des risques	Afin de déterminer l'état général de la cybersécurité au Canada, deux études à l'échelle nationale ont été effectuées, dont : • Une étude sur les infrastructures

les principaux renseignements en ce qui concerne les infrastructures essentielles du Canada ayant trait à la cybersécurité.	qu'ils encourent en matière de cybersécurité.	essentielles du Canada visant à déterminer leur capacité de réagir à des cyberattaques ou à des pannes et de se remettre de tels incidents. • Une enquête sur les interdépendances de la cybersécurité parmi les infrastructures essentielles du Canada a porté sur les secteurs clés responsables des IE pour en examiner les interdépendances et évaluer les risques potentiels que des incidents cybernétiques surviennent dans ces secteurs, tant de façon qualitative que quantitative. La durée de ces études a été prolongée jusque dans l'exercice 2007-2008 afin d'accroître la fiabilité des constatations prévues; elles ont pris fin en juillet 2007.
Une fois combinées, ces études fourniront une connaissance approfondie de la gestion et du contrôle des risques en matière de cybersécurité, cerneront les interdépendances sectorielles des IE et permettront de recommander des mesures d'atténuation et de préciser leurs coûts.	Augmentation de la sensibilisation du secteur des IE en ce qui concerne les stratégies d'atténuation qui peuvent être adoptées afin de contrer les risques en matière de cybersécurité.	• Des plans ont été mis en place pour convoquer des réunions et des ateliers pour les représentants des secteurs public et privé tout au long de l'exercice 2007-2008. Ces activités auront pour but de discuter d'une démarche proposée visant l'établissement de partenariats pour accroître la cybersécurité au Canada et des initiatives de base en vue de se doter d'une stratégie complète de cybersécurité grâce à laquelle on pourra mieux gérer les risques à la cybersécurité et favoriser la confiance envers l'économie de l'information. • On a préparé un document de travail donnant les grandes lignes de l'état actuel de la cybersécurité au Canada, tant dans le secteur gouvernemental que dans celui des infrastructures essentielles. Le document comprenait une étude des pratiques internationales en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Australie, et il cernait les forces et les faiblesses des programmes de cybersécurité de ces pays.

Services de police, application de la loi et interopérabilité	
Priorité	Lutter contre le crime organisé et les crimes graves
Résultat escompté	Capacités accrues pour lutter contre le crime organisé et les crimes graves.

Une approche intégrée et améliorée axée sur la sécurité publique exige non seulement la prestation opportune de conseils stratégiques appropriés, mais également l'échange d'information entre tous ceux dont le mandat consiste à rendre les collectivités sûres. Dans ce contexte, le Ministère a combiné sa capacité stratégique au chapitre des problèmes liés à l'application de la loi et à la stratégie frontalière et ses efforts visant à intégrer les renseignements critiques sur la sécurité publique au sein des administrations compétentes et entre les organismes publics clés. Cette approche permet au ministre d'exercer un leadership national à l'égard d'enjeux clés liés à l'application de la loi et facilite l'échange d'information en vue de promouvoir les objectifs en matière de sécurité publique.

Dans un contexte opérationnel dynamique, le Ministère a continué à veiller à la mise en application du Programme national de lutte contre le crime organisé. Il a également travaillé de concert avec les organismes du Portefeuille et d'autres partenaires fédéraux afin de cerner les limites de l'application de la loi et d'améliorer la capacité d'exécution des mesures de lutte contre les drogues illicites, élaboré une stratégie nationale de lutte contre la contrefaçon et adopté des mesures afin que le Canada puisse adhérer à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le Ministère a également adopté des mesures fructueuses pour accroître la sûreté des transports et renforcer l'intégrité de la frontière en coordonnant et en élaborant des approches stratégiques de concert avec les organismes du Portefeuille et de nombreux ministères fédéraux. Il a coordonné la neuvième édition du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, et géré et conçu les éléments de la coopération prévue du point de vue de l'application de la loi du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), qui ont pour but de perturber le fonctionnement des organisations criminelles et des réseaux de terroristes. Le Ministère a pris en charge et coordonné la politique de sécurité du Portefeuille en appui à des initiatives relatives à l'immigration visant à réduire les risques relevés. De même, il a conçu des politiques, des stratégies et des programmes nouveaux en vue de lutter contre la criminalité transfrontalière et a obtenu les fonds nécessaires à l'établissement de stratégies intégrées de sécurité visant à contrer les menaces pour le transport ferroviaire et urbain.

Dans le cadre de sa stratégie nationale globale visant à contrer les actes criminels violents commis à l'aide d'armes à feu, le programme sur les armes à feu a été transféré à la Gendarmerie royale du Canada. Le Ministère a également consulté les Canadiens sur des mesures visant à améliorer le programme sur les armes à feu, a appuyé le gouvernement

lorsqu'il a présenté le projet de loi C-21 qui propose la révocation de l'exigence d'enregistrer les armes à feu sans restriction et a obtenu 14 millions de dollars pour accroître les mesures de vérification des demandeurs de permis d'armes à feu. En vue de s'occuper des cas prioritaires, comme le crime organisé, le gouvernement a versé 161 millions de dollars sur deux ans pour permettre à la GRC d'augmenter son personnel et de restaurer l'intégrité de son programme fédéral. La GRC a également reçu 37 millions de dollars sur deux ans pour accroître sa capacité de formation. En outre, le gouvernement a approuvé la création d'un nouveau programme de missions internationales des policiers affectés au maintien de la paix, avec le financement que cela suppose au sein de la GRC même, de façon à appuyer la politique étrangère du Canada. Ces activités ont eu pour complément l'adoption, par le gouvernement, du Protocole relatif aux enquêteurs criminels étrangers au Canada qui régit l'entrée au Canada des enquêteurs criminels d'autres pays souhaitant mener leurs enquêtes criminelles ici.

Le Ministère a aussi pris en charge l'élaboration et la ratification d'un accord conclu entre le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique visant à établir un partage des coûts liés à la sécurité pendant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Ressources financières de 2006-2007 (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
38 717 $	35 030 $	33 615 $

Ressources humaines pour 2006-2007	
Prévues	Réelles
148 ETP	145 ETP

Principaux domaines d'action

1. Application de la loi et stratégies frontalières
2. Politiques en matière de police
3. Interopérabilité en matière de sécurité publique

Application de la loi et stratégies frontalières
Du point de vue de l'application de la loi et des stratégies frontalières, le rôle du Ministère consiste à exercer un leadership et à fournir des conseils stratégiques à l'égard des initiatives et des enjeux relatifs à la sécurité de la frontière (par exemple, sûreté des

transports et sécurité maritime) et à l'application de la loi à l'échelle nationale (par exemple, une stratégie antidrogue nationale).

Voici les principales initiatives entreprises au cours de l'exercice 2006-2007 :

- Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis;
- Programme national de lutte contre le crime organisé;
- Initiatives liées aux donnés génétiques.

Activité	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Élaboration de politiques et coordination du Portefeuille à l'égard d'enjeux stratégiques liés à la frontière, notamment le Partenariat pour la sécurité et la prospérité, la sécurité maritime, les douanes, l'immigration et le commerce.	○ Approche coordonnée et stratégique des initiatives gouvernementales clés pour promouvoir et garantir la sécurité frontalière. ○ Analyse efficace de la politique et du programme, de concert avec les organismes du Portefeuille et d'autres partenaires, afin d'améliorer l'application de la loi aux frontières, aux points d'entrée et entre ceux-ci.	• Organisé et coordonné le travail relatif à la participation canadienne à la neuvième édition du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, qui a eu lieu les 15 et 16 novembre 2006, en Caroline du Nord. Le Forum a réuni quatre ministres et plus de 100 hauts fonctionnaires du Canada et des États-Unis autour de la question des obstacles stratégiques et législatifs aux enquêtes et poursuites transfrontalières. Parmi les principaux produits livrables du forum en question, citons les mesures conjointes canado-américaines touchant l'évaluation de la menace que posent le crime organisé, l'introduction de clandestins et la fraude par Internet; des mises à jour sur le trafic des armes à feu; et un avis public aux consommateurs sur les mandats bancaires et les chèques contrefaits. • Géré et mis au point, de concert avec les organismes du Portefeuille, d'autres ministères et des partenaires américains, les produits livrables relevant du PSP concernant la coopération en matière d'application de la loi. • Dirigé la conception de stratégies, de politiques et de programmes nouveaux visant à renforcer la capacité d'application de la loi (dissuasion, détection, interception) à tous les modes de transport (terrestre, aérien et maritime) dans le cas de la criminalité transfrontalière. • Établi parmi les partenaires du Portefeuille

		les moyens de base nécessaires pour contribuer à la recherche de solutions stratégiques intégrées permettant d'accroître la sécurité dans le transport ferroviaire et urbain. Au terme de plusieurs consultations réunissant la police, des agents du renseignement et des exploitants de services de transport partout au pays, un groupe de travail du Portefeuille a mis au point un cadre et des protocoles régionaux/nationaux améliorés visant l'échange d'information et la collecte, l'analyse et l'échange de données sur les incidents douteux qui ont un lien avec la sécurité nationale. • Grâce à la création d'un portail unique sur le PSP du gouvernement du Canada, nous avons aidé à informer les Canadiens et les visiteurs au sujet des politiques sur la sécurité maritime et transfrontalière ainsi que sur les initiatives visant à faciliter la circulation légitime des gens et des produits.
Coordination de l'élaboration de politiques, planification et soutien de la gouvernance en ce qui concerne la Banque nationale de données génétiques et des enjeux stratégiques généraux sur les données génétiques.	• Approche stratégique de l'élaboration de politiques sur la Banque nationale de données génétiques; leadership manifeste dans les mesures fédérales, provinciales et territoriales visant la création d'un fichier sur les personnes disparues. • Mise en œuvre et gouvernance des accords FPT	• Réalisé un examen des questions inhérentes au droit, à l'administration et à la protection des renseignements personnels, dont un exercice de mise en correspondance des processus d'affaires en vue de la création d'un fichier national de données génétiques sur les personnes disparues. Le Ministère continue à travailler de concert avec ses partenaires FPT et à examiner la possibilité de créer un fichier sur les personnes disparues. • Les négociations visant à conclure des ententes à court et à long terme sont en cours afin d'établir des accords sur les analyses biologiques.

	sur les analyses biologiques et examen de ces accords afin de soutenir leur renégociation.	
Élaboration et coordination de politiques et échange d'information avec les intervenants clés du gouvernement, de la police et des poursuites qui luttent contre le crime organisé et les crimes graves.	Amélioration ou élaboration de stratégies clés pour lutter contre le crime organisé et les crimes graves, incluant la coordination et le soutien stratégique du Comité national de coordination (CNC) de la lutte contre le crime organisé.	• Les membres du CNC (des responsables des gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux [FPT] et des représentants de la collectivité de l'application de la loi) se sont rencontrés et ont cerné les principales questions et priorités stratégiques nationales ayant trait au problème du crime organisé et en ont discuté; ont conseillé les sous-ministres FPT sur l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de politiques, de dispositions législatives et de programmes ayant pour but de lutter contre le crime organisé; et ont encouragé la coordination d'activités de lutte contre le crime organisé parmi divers intervenants à l'échelle régionale et locale. • Créé les portails Web sattaqueraucrime.gc.ca et crimeorganise.ca afin de permettre aux Canadiens d'accéder facilement à de l'information sur chacune de ces questions, d'accroître la sensibilisation sur les risques et d'aider à réduire la victimisation. • L'évaluation sommative de l'initiative sur les mesures de lutte contre le crime organisé (MLCCO) a permis de constater une augmentation du nombre de partenariats à tous les niveaux, en particulier entre la GRC et le ministère de la Justice. En outre, au nombre des améliorations apportées aux mesures figurent des activités d'apprentissage ainsi que l'intégration de l'échange d'information entre les nombreux ministères, organismes et services de police internationaux. • Travaillé de concert avec les organismes du Portefeuille et des partenaires fédéraux

		à faire ressortir les limites qui existent du point de vue de l'application de la loi et à améliorer la capacité d'intervention en ce qui concerne les drogues illicites dans le cadre des efforts de réduction de l'offre menés sous l'égide de la Stratégie nationale antidrogue du gouvernement fédéral.

Politiques en matière de police

Quant aux politiques en matière de police, le rôle du Ministère consiste à fournir des conseils stratégiques indépendants au sujet d'une panoplie de questions stratégiques et de gestion qui se rapportent à la GRC et à aider le ministre à s'acquitter de ses responsabilités envers la GRC. Il s'agit notamment de cibler stratégiquement la politique internationale sur les services de police, les armes à feu et les politiques opérationnelles en matière de police.

Voici les principales initiatives entreprises au cours de l'exercice 2006-2007 :

- Stratégie de lutte contre les actes criminels violents commis à l'aide d'armes à feu
- Contrôle des armes à feu
- Augmentation de la capacité de la GRC
- Protocole relatif aux enquêteurs criminels étrangers au Canada.

Activité	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Soutenir l'initiative sur les Investissements dans la lutte contre l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles (ILUAFC), qui met l'accent sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de l'échange d'information liée aux armes à feu à l'échelle nationale.	Capacité accrue de la GRC et de l'ASFC au chapitre du renseignement de nature criminelle en vue d'améliorer les enquêtes criminelles, et évaluations stratégiques nationales du mouvement illégal d'armes à feu.	• Lancé une évaluation de mi-parcours de l'Initiative sur les ILUAFC, réalisée par les Services conseils du gouvernement et terminée au début de 2007.
Restaurer l'efficacité des services de police fédéraux de la GRC en comblant les lacunes au chapitre des ressources et en procédant à l'expansion et à la	Combler les lacunes actuelles en ressources et en capacités, permettre à la GRC de s'adapter aux exigences de la loi et permettre un meilleur ciblage des	• Le gouvernement s'est engagé à verser 161 millions de dollars sur deux ans afin que l'on puisse recruter 1 000 employés de la GRC supplémentaires en vue de rétablir l'intégrité du programme fédéral de la GRC, ce qui comprenait 37 millions de dollars à être versés sur deux ans en vue de l'expansion de la capacité de l'École de la GRC.

revitalisation de l'École de la GRC en vue de satisfaire aux exigences croissantes en agents de la GRC.	nouvelles priorités, comme les crimes commis avec des technologies de pointe et les nouvelles organisations criminelles.	
Mettre en œuvre un cadre de gestion efficace sur l'Arrangement sur la police civile au Canada, en collaboration avec Affaires étrangères et l'Agence canadienne de développement international, en vue d'orienter et de soutenir la participation de la GRC aux missions internationales des policiers affectés au maintien de la paix.	Gestion efficace des efforts déployés par les policiers canadiens affectés au maintien de la paix.	• Créé à la GRC un programme permanent qui permettra à l'organisme de se doter d'une réserve de policiers chargés des opérations internationales de paix menées à l'étranger, conformément à la politique étrangère du Canada.

Interopérabilité en matière de sécurité publique

L'interopérabilité désigne un environnement dans lequel les ressources humaines, les procédures, les politiques et les systèmes fonctionnent en collaboration en vue de l'échange de renseignements. Les organismes gouvernementaux sont ainsi à même d'échanger de l'information critique avec les bonnes personnes au moment approprié, ce qui renforce leur capacité d'éliminer les menaces à la sécurité des Canadiens.

Le Ministère a préparé un cadre pour l'échange d'information, dont une vision à long terme et une conception stratégique, pour que nous puissions nous doter d'une approche entièrement coordonnée en matière de sécurité publique tout en protégeant les renseignements personnels des Canadiens et en respectant le principe de la responsabilisation. Ce travail prend appui sur les réalisations de l'Initiative d'intégration de l'information de la justice, qui a fait progresser la mise en œuvre du Réseau canadien d'information sur la sécurité publique afin d'améliorer l'échange d'information entre les organismes de la justice pénale et les organismes d'application de la loi.

Activité	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Élaborer un cadre stratégique axé sur l'interopérabilité en matière de sécurité publique, notamment par les moyens suivants : • élaboration d'une stratégie nationale sur les communications radio interopérables (entre les agents des secours d'urgence) au Canada et avec les États-Unis; • élaboration d'un système de communication électronique permettant l'échange de renseignements	Un milieu d'échange d'information interopérable dans l'ensemble du gouvernement, qui se penche sur des questions dans les domaines suivants : • justice pénale et application de la loi; • sécurité à la frontière • sécurité nationale et renseignement de sécurité; • santé publique et agents de secours d'urgence. Cet environnement	• Continué à faire avancer une vision et une conception stratégique qui sont la base d'une approche commune de l'interopérabilité. • Continué à cerner les éléments d'une stratégie nationale de communications radio afin d'améliorer la coordination et la mobilisation dans le secteur de la sécurité publique et de s'assurer que les responsables des secours d'urgence utilisent une technologie appropriée. • Créé un groupe de travail fédéral qui compte des représentants de la GRC, d'Industrie Canada, du ministère de la Défense nationale, de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Centre de recherche sur les communications du Canada. • Un projet pilote de communications a permis de faire avancer considérablement le travail d'élaboration d'un système apte à contenir des renseignements classifiés (par exemple, la conception du système, l'établissement d'un lieu sûr pour son installation et son fonctionnement).

classifiés entre les partenaires fédéraux de la sécurité publique.	accroîtra la capacité de lutter contre le crime et d'éliminer les menaces pour la sécurité nationale et la santé et la sécurité publique.	
Créer un centre d'excellence sur les données biométriques pour l'ensemble du secteur de la sécurité publique.	Coordination des normes relatives aux données biométriques, des pratiques exemplaires et de l'intégration des politiques nationales et internationales.	• Les ébauches des plans de projet ont été complétées en octobre 2006 et les premières consultations interministérielles ont eu lieu.
Terminer une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un système d'évaluation automatisé des voyageurs aériens.	Présentation de recommandations visant la mise en œuvre d'un système efficient et efficace d'évaluation des passagers aériens afin d'évaluer les menaces au transport aérien et à la sécurité nationale.	• Réalisé une étude de faisabilité et dégagé des options de mise en œuvre pour un système automatisé d'évaluation des passagers à bord des avions. • Procédé à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée décrivant en quoi les dispositions prévues à l'article 4.82 de la *Loi sur l'aéronautique* doivent servir à soutenir le Programme de protection des passagers de Transports Canada.

Sécurité de la population et partenariats	
Priorité	Accroître la sécurité des collectivités
Résultat escompté	Confiance du public à l'égard du fait que le programme de sécurité publique du gouvernement du Canada est souple, solide et déterminant dans le cadre d'une crise à l'échelle nationale et qu'on peut l'adapter en temps de paix.

Le travail des organismes de sécurité publique repose sur le soutien et la confiance de tous les Canadiens et est étroitement lié aux questions de responsabilisation, de transparence et de confiance du public. Il ne faut pas tenir cette confiance pour acquise.

Ces dernières années, Sécurité publique Canada a essayé d'intégrer divers secteurs de la sécurité des collectivités : la prévention du crime, qui se fonde sur des projets communautaires tenant compte des facteurs locaux de criminalité; les services de police autochtones au sein des communautés des Premières nations dans tout le Canada; et la recherche et les politiques dans le domaine correctionnel visant à assurer la réinsertion, en toute sécurité, des délinquants dans la collectivité. Cette approche a permis d'appuyer des partenariats durables entre le gouvernement et les collectivités, pour une plus grande sécurité publique; ces partenariats sont par ailleurs adaptés à la réalité et aux besoins particuliers de chaque collectivité.

Les priorités ministérielles à cet égard reposent sur les orientations du gouvernement et les besoins de la collectivité. Les activités sont gérées de concert avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières nations et les organismes non gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la sécurité publique. Les priorités sont définies plus à fond en fonction des tendances de la criminalité, des facteurs criminogènes connus et des connaissances acquises sur la prévention de la criminalité, les services de police autochtones et les pratiques jugées efficaces dans le domaine correctionnel.

Pour atteindre le résultat escompté, le Ministère est parvenu avec succès à créer et à diffuser des connaissances sur la prévention du crime; à soutenir les mesures prises par les provinces et les municipalités en vue de régler les problèmes liés aux gangs; à diriger une partie des fonds affectés à la prévention du crime vers le travail fait auprès des enfants et des jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec la justice; à accroître l'accès aux services de police au sein des communautés des Premières nations; et à créer les connaissances et les stratégies voulues pour améliorer le système correctionnel du Canada.

Ressources financières de 2006-2007 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
192 375 $	187 719 $	157 920 $

Ressources humaines pour 2006-2007	
Prévues	Réelles
276 ETP	260 ETP

Principaux domaines d'action
1. Centre national pour la prévention du crime
2. Politique sur la police des Premières nations
3. Approche correctionnelle judicieuse

Centre national de prévention du crime
La Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) constitue un cadre stratégique pour l'élaboration des interventions en prévention de la criminalité au Canada. Le Centre national de prévention du crime (CNPC) de Sécurité publique Canada administre la stratégie, et sa gestion est l'affaire commune des provinces et des territoires. Le CNPC offre un leadership à l'échelle nationale quant aux moyens efficaces et rentables qui sont pris pour prévenir et réduire la criminalité par une action exercée sur les facteurs de risque connus chez les populations et aux endroits où le risque est le plus élevé. Ce faisant, le CNPC se concentre sur deux grandes activités : appuyer les interventions ciblées, d'une part, et créer et diffuser des connaissances pratiques, d'autre part. En 2006-2007, le CNPC a servi à appuyer 189 nouvelles initiatives de prévention du crime dans les collectivités du Canada – il y a distribué en tout 23,95 millions de dollars. De plus, un nouveau programme de financement a été créé afin d'aider les collectivités faisant face à des problèmes de gangs de jeunes. Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes offre un financement de durée limitée pour les initiatives antigang dans les collectivités où les gangs de jeunes constituent une menace nouvelle ou existante. Il appuie l'élaboration et la mise en œuvre des interventions sur mesure visant les jeunes qui font partie de gangs ou qui risquent de se joindre à des gangs.

Activité	**Résultats escomptés et échéances**	**Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés**
Évaluer rigoureusement la	• Amélioration des interventions	• Dispensé des conseils et une rétroaction aux promoteurs des projets au moment où

mesure dans laquelle les projets réussissent à réduire la criminalité dans certaines collectivités.	de prévention du crime fondée sur une évaluation des pratiques. • Élaboration de politiques et de programmes axés sur les résultats.	ceux-ci élaboraient leurs propositions, pour s'assurer que les exigences de l'évaluation étaient respectées. • Organisé des séances de formation sur l'évaluation à l'intention des intervenants de tout le pays. • Dans le cadre de la série L'épreuve des faits, rédigé et publié neuf résumés d'évaluation des projets financés. • Dix évaluations de projets pluriannuels financés par l'ancien Fonds d'investissement dans la prévention du crime ont été mises au point. • Financé trois nouveaux projets portant particulièrement sur l'évaluation rattachée au Fonds pour la recherche et le développement des connaissances. • Créé des lignes directrices sur l'évaluation en prévision du nouveau Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes, pour s'assurer que les promoteurs des projets puissent inclure dans leurs propositions une composante d'évaluation rigoureuse.
Soutenir les mesures prises par les provinces et les municipalités pour régler les problèmes liés aux gangs.	• Augmentation des facteurs de prévention des activités de gang. • Élaboration et mise en œuvre de mesures et de stratégies antigang intégrées. • Meilleure connaissance du phénomène des gangs de jeunes et stratégies pour y répondre.	• Créé le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ), qui prévoit le financement d'une durée limitée des initiatives antigang dans les collectivités où les gangs de jeunes représentent une menace actuelle ou future. • Collaboré avec les provinces et les territoires dans l'identification des collectivités les plus touchées par les gangs de jeunes. Ainsi, 17 projets et collectivités, dans sept provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et Nouvelle-Écosse), ont été visés par le FLAGJ. • Quinze propositions de projets ont été reçues dans le cadre du FLAGJ, dont un est en cours de développement, treize sont en cours d'examen et un a été approuvé. Par ailleurs, en 2006-2007, deux projets portant sur les gangs ont été financés dans

		le cadre d'autres programmes du CNPC. • Publié le guide du FLAGJ pour aider les collectivités à élaborer des propositions. Le guide comprend un aperçu du fonds, un formulaire de demande et une liste des exigences à respecter. • Préparé deux documents d'information sur l'état d'avancement des connaissances sur les gangs de jeunes au Canada, notamment sur les facteurs de risque, ainsi qu'une série de rapports sur les gangs de jeunes et les actes criminels violents commis à l'aide d'armes à feu. • Des initiatives de sensibilisation ciblées ont été entreprises afin d'appuyer le lancement et la prestation du nouveau FLAGJ.
Diriger une partie des fonds affectés à la prévention du crime vers les enfants et les jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec la justice, dans les régions où le taux de criminalité chez les jeunes est élevé.	• Financement ciblé et programmes adaptés aux besoins particuliers des enfants et des jeunes qui risquent fortement d'avoir des démêlés avec la justice. • Création de situations où l'on fournit aux jeunes, pour les éloigner de la criminalité, des solutions de rechange et du soutien accessibles. • Réduction éventuelle des taux de criminalité locaux à moyen	• Appuyé 45 projets de prévention du crime portant particulièrement sur les enfants et les adolescents qui risquent fortement d'avoir des démêlés avec la justice. • En règle générale, les projets en question visaient à réduire le risque à un stade précoce au sein des familles à risques et en s'attaquant aux facteurs de risque chez les enfants vulnérables. Les investissements à cet égard servent à accroître la résilience des familles et des collectivités.

	et à long terme.	
Soutenir des initiatives qui renforcent et accroissent la capacité des collectivités d'aborder les causes profondes des problèmes locaux liés au crime et à la victimisation.	• Participation accrue des collectivités en ce qui concerne les questions de sécurité publique. • Capacité communautaire accrue de combattre la criminalité. • Réduction des taux de criminalité locaux à moyen et à long terme.	• À l'aide de fonds provenant de Sécurité publique Canada, l'Institut pour la prévention de la criminalité (IPC) a lancé des travaux visant à aider les municipalités canadiennes à cibler leurs ressources et à mieux utiliser les connaissances et les recherches qui existent sur les stratégies efficaces de prévention de la criminalité. Parmi les municipalités participantes, citons Vancouver, Edmonton, Calgary, Waterloo, Toronto, Ottawa, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Montréal, Québec et St-John. • À l'aide de fonds provenant du CNPC, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a pu continuer à aider des villes et des pays à réduire la criminalité par l'entremise de mesures de prévention à la fois efficaces et efficientes. Le soutien du CNPC a permis au CIPC de contribuer à l'élaboration et au maintien d'une base solide de connaissances portant sur l'efficacité des techniques de prévention du crime, d'un point de vue international.
Diriger une partie des fonds affectés à la prévention du crime à la lutte contre la criminalité liée aux drogues.	• Aide aux collectivités les plus touchées par la criminalité liée aux drogues. • Renforcement des mesures d'aide aux personnes touchées par la toxicomanie.	• Le CNPC s'est engagé à réduire les crimes liés à la toxicomanie en réorientant 20 millions de dollars prélevés sur les fonds existants, sur une période de cinq ans. Cette affectation ciblée servira à financer des interventions fondées sur des données probantes à partir de 2007-2008. • Sept projets ont été évalués pour considération en 2006-2007. S'ils sont approuvés, la mise en œuvre commencera en 2007-2008. • Des liens interministériels visant à faire progresser les activités anti-drogue du gouvernement fédéral ont été tissés. À cette fin, Sécurité publique Canada a travaillé activement au sein d'un groupe de travail interministériel chargé de cette question.

		• En outre, un protocole d'entente a commencé à être élaboré en vue de renforcer la collaboration régionale pour la désignation et le soutien des projets co-financés. • Préparé un rapport sur les outils de connaissances pratiques destinés aux programmes scolaires de prévention des toxicomanies.
Faciliter la participation de tous les intervenants à l'élaboration d'approches intégrées et globales à l'égard de la réduction de la criminalité, surtout en ce qui concerne les collectivités où les taux de criminalité sont élevés.	• Évaluation plus approfondie et détaillée des problèmes locaux de criminalité en vue d'interventions plus efficaces. • Initiatives durables liées à la prévention du crime.	• Grâce à des fonds provenant de Sécurité publique Canada, Statistique Canada a procédé au géocodage des données sur la criminalité à Thunder Bay, à Edmonton et à Halifax, ce qui a mené à la création d'un ensemble de renseignements figurant dans les profils de criminalité des collectivités. Par ailleurs, deux rapports ont été publiés sur les caractéristiques des quartiers et la répartition de la criminalité dans les villes de Regina et de Montréal. • Des projets globaux et intégrés de réduction de la criminalité ont été élaborés à plusieurs endroits. Par exemple, la *Community Accounts Initiative*, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, permet aux collectivités d'avoir accès à des profils sur la sécurité de la collectivité, au moyen de diverses données. • Impliqué de façon continue les provinces et les territoires aux efforts visant à favoriser l'élaboration de projets dans les quartiers où le taux de criminalité est élevé. • Nous avons appuyé le travail effectué par l'Association canadienne des chefs de police en vue de créer une coalition des principaux intervenants des secteurs dont le travail touche la sécurité, la santé et le mieux-être des collectivités. • Adopté, en collaboration avec le programme de multiculturalisme de Patrimoine canadien, un cadre stratégique de collaboration en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de prévention du crime adaptés aux besoins et aux

		réalités des jeunes de divers milieux ethnoculturels. • Le Fonds pour la mobilisation communautaire des secteurs policier et correctionnel a été éliminé graduellement en 2006-2007, mais il a tout de même permis d'appuyer des projets où des partenaires communautaires se sont réunis en vue de prévenir la criminalité. Le fonds ciblait les organismes d'application de la loi, les groupes correctionnels communautaires, les collectivités autochtones, les organismes communautaires et les municipalités.

L'examen, en 2006-2007, des subventions et des contributions et de l'orientation stratégique du CNPC a eu pour résultat de réduire de façon importante le nombre projets de prévention de la criminalité financés en 2006-2007, par rapport à 2005-2006.

En juin 2007, le ministre de la Sécurité publique du Canada a annoncé les nouvelles orientations pour le CNPC afin : d'accroître l'intégration des activités d'autres programmes et services; de miser sur les connaissances établies concernant les facteurs de protection et de risque et de recourir à des pratiques fondées sur des données probantes; de se concentrer sur des priorités précises; et d'obtenir des résultats mesurables.

Politique sur la police des Premières nations		
Sécurité publique Canada travaille de concert avec les collectivités autochtones, les administrations provinciales et territoriales ainsi que les autres partenaires du domaine de l'application de la loi à la mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations (PPPN). La Politique a été conçue en 1991 pour fournir aux collectivités autochtones davantage de services policiers mieux adaptés sur le plan culturel. Conformément à la PPPN, Sécurité publique Canada négocie, met en œuvre, administre et contrôle des accords tripartites portant sur les services policiers autochtones. Les coûts des services policiers autochtones sont assumés dans une proportion de 52 % par le Canada, et de 48 % par la province ou le territoire en question.		
Activité	**Résultats escomptés et échéances**	**Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés**
Rehausser la stabilité publique dans les collectivités des Premières nations en négociant des ententes sur les services de police des Premières nations respectueuses de la culture.	Accès accru des collectivités des Premières nations à des services de police culturellement adaptés.	• Il y a actuellement, au Canada, 158 ententes conclues dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) (y compris les ententes de services autoadministrés et les ententes communautaires tripartites), qui englobent 401 collectivités, pour une population totale de 291 387 personnes. Cela représente 13 ententes de plus qu'en 2005-2006, de sorte que 82 collectivités supplémentaires ont accès aux services en question. • De plus, on compte aujourd'hui 1 158 policiers, dont la plupart sont d'origine autochtone. C'est donc 158 nouveaux policiers qui sont entrés en fonction pendant l'exercice. • Selon des sondages réalisés par la société EKOS, les délais de réaction et le champ d'action des services de police fournis dans le cadre du PSPPN sont supérieurs aux autres services policiers. De même, le degré de satisfaction des résidents des Premières nations en ce qui concerne le PSPPN est élevé. • Les résultats de l'évaluation du PSNPP réalisée en 2006 font voir que le programme demeure fortement prisé et utile à la sécurité des collectivités des

		Premières nations.
Étudier, avec nos partenaires, des solutions de rechange précises en ce qui concerne les services de police des territoires.	Élaborer des modèles de services de police et de sécurité publique dans les territoires.	• On a élaboré des options sur les services policiers offerts dans le Nord.
Élaborer, avec nos partenaires, une vision de la Politique sur la police des Premières nations axée sur la durabilité.	Une Politique sur la police des Premières nations modernisée qui respecte les réalités démographiques, environnementales et politiques d'aujourd'hui, en ce qui concerne les services de police des Premières nations et les besoins de la collectivité.	• Un groupe de travail FPT composé de sous-ministres adjoints s'est penché sur les quatre principales questions touchant la viabilité à long terme du PSPPN, soit : la gouvernance et la responsabilisation; les relations entre les services policiers des Premières nations et les services policiers provinciaux; l'intégration des services policiers des Premières nations aux autres services communautaires; et l'application du PSPPN aux territoires. • En outre, du point de vue de la viabilité à long terme des infrastructures, pour chacune des régions, on a conçu un plan d'infrastructure qui vise à remettre les structures existantes en bon état de fonctionnement.
Mener des recherches et des examens de politiques sur les solutions de rechange en matière de sécurité publique des Autochtones et des autres modes de prestation de services.	Élaboration de décisions stratégiques et d'interventions en matière de sécurité publique axées sur les besoins des collectivités, une plus grande responsabilisation et des ententes de financement équilibrées.	• Terminé la préparation d'un document sur l'avenir des services policiers. Le document fournit des précisions sur les tendances actuelles en terme de politiques et de services policiers et les conséquences relatives aux services policiers autochtones. • La société EKOS a effectué un sondage au sujet des attitudes du public à l'égard des services policiers autochtones ainsi que des attitudes dans les réserves en ce qui concerne la criminalité, la sécurité de la collectivité et les services policiers. • Le document suivant a été préparé : Analyse comparative des services de police autochtones de différents pays : le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Intégrer les indicateurs de stabilité et de bien-être des collectivités dans la stratégie globale de mesure de rendement.	Indicateurs de rendement améliorés, reflétant un contexte de collectivité plus vaste, permettant une prise de décisions éclairées en matière de politiques et une répartition des ressources fondée sur le risque et le besoin.	• Des ébauches d'échelles de mesure du rendement et d'évaluation des risques ont été préparées et ont obtenu l'autorisation des gestionnaires régionaux. Tous les employés devront assister à une formation sur la gestion des risques au cours de l'exercice à venir, et une version finale du cadre de mesure du rendement et d'évaluation des risques sera préparée en 2007-2008. • On a préparé des lettres sur les attentes qui seront incluses à toutes les ententes communautaires tripartites en Colombie-Britannique afin de préciser le rendement attendu des Premières nations en ce qui concerne les services policiers des Premières nations de la GRC. Ce procédé devrait être appliqué dans les autres régions.
Renforcer la capacité professionnelle des fournisseurs de services de police Autochtones.	Capacité de gestion et prestation améliorées de services de police professionnels, efficaces et respectueux de la culture.	• Dans le cadre du nouveau programme d'échange de la GRC (Dépôt), deux agents de police autochtones dûment formés dispensent au Dépôt une formation policière culturellement adaptée en échange de places réservées aux candidats autochtones à l'école de la GRC. Le soutien financier provient du PSPPN. • La formation continue des agents continue d'être appuyée.

Approche correctionnelle judicieuse

Sécurité publique Canada améliore la sécurité publique par l'entremise d'une approche correctionnelle judicieuse. Pour ce faire, il améliore les stratégies visant à appuyer l'incarcération et la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants, au moyen de conseils stratégiques et de propositions de réformes législatives, ce qui comprend les stratégies visant les délinquants à risque élevé et les délinquants autochtones et leurs collectivités, ainsi que les approches axées sur une justice réparatrice innovatrice.

En 2006-2007, Sécurité publique Canada a conçu et appuyé plusieurs politiques en matière correctionnelle qui ont permis d'améliorer le système correctionnel du Canada. De même, il a créé et diffusé des connaissances sur l'efficacité des mesures correctionnelles afin de compléter les politiques correctionnelles fondées sur des données probantes. Des efforts soutenus ont été déployés pour régler le problème de la surreprésentation des Canadiens autochtones dans le système de justice pénale grâce à la coordination et à l'appui de projets communautaires de guérison.

De plus, le Ministère a contribué à la mise en œuvre de plusieurs consultations et conférences dans le domaine des services correctionnels et de la justice pénale, comme la Table ronde annuelle sur les services correctionnels et la conférence sur les pratiques efficaces relatives à la réinsertion sociale des délinquants à risque élevé.

Activité	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Appuyer l'élaboration de recherches, d'évaluations et de politiques qui renforcent l'approche correctionnelle judicieuse et favorisent la réinsertion sociale des délinquants admissibles à une mise en liberté.	• Intégration mieux réussie des délinquants et protection de la société contre les récidivistes. • Les Canadiens font confiance à un système correctionnel et à un système de justice efficaces qui répondent aux besoins des victimes et du grand public.	• Appuyé de façon importante le ministère de la Justice en rapport avec les propositions de modification du Code criminel du gouvernement du Canada. • Mis au point le Projet de surveillance dynamique. Dans le cadre de la recherche en question, on a dispensé à des agents de probation provenant de l'ensemble des provinces et des territoires une formation sur l'utilisation d'une technologie de pointe d'évaluation des risques pour la surveillance des délinquants sexuels au sein de la collectivité. Grâce à cette technologie, la surveillance et le traitement des délinquants sexuels à risque élevé s'en trouvent facilités, ce qui sert à améliorer la sécurité publique. L'initiative de formation stratégique en surveillance communautaire a permis

		d'évaluer la formation dispensée aux agents de probation de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Île-du-Prince-Édouard, portant sur des aptitudes cognitivo-comportementales précises pour faciliter la surveillance des probationnaires. • Réalisé et publié une évaluation du système national de repérage (SNR). Le SNR repère les délinquants à risque élevé qui pourraient être désignés comme délinquants dangereux en cas de récidive. L'évaluation du SNR a permis de constater que le système était efficace. • Le Ministère a entrepris une recension de la documentation sur les facteurs de risque chez les délinquants autochtones. Un rapport a été publié pour informer les praticiens et les chercheurs de la validité des évaluations actuelles du risque et la manière de les améliorer lorsqu'il s'agit de délinquants autochtones. • En guise de préparation à la dissolution de la commission des libérations conditionnelles de la Colombie-Britannique, prévue pour le 1er avril 2007, le Ministère a dirigé les travaux du groupe de travail sur la transition des délinquants provinciaux vers la Commission nationale des libérations conditionnelles, ainsi que les travaux du groupe de travail sur le transfert des dossiers des victimes des délinquants provinciaux des autorités correctionnelles britano-colombiennes aux autorités correctionnelles fédérales. • Le Bureau national pour les victimes d'actes criminels a appuyé la préparation d'une initiative prise en charge par Justice pour la mise en œuvre de la Stratégie fédérale pour les victimes d'actes criminels.
Élaborer, mettre en œuvre, examiner et évaluer des mesures ciblant les	• Mesures ciblées et fermes en réponse aux infractions	• Des groupes de travail FPT ont continué de se pencher sur des questions touchant les délinquants chroniques, à risque élevé, violents et sexuels. Leurs conseils sont

délinquants à risque élevé.	graves et violentes. • Un encadrement et un traitement plus efficaces des délinquants sexuels permettront d'accroître la sécurité de la population.	transmis périodiquement aux ministres responsables de la justice. • Appuyé un projet de loi visant à mettre au point le registre des délinquants sexuels et à l'élargir de manière à inclure les délinquants qui relèvent du ministère de la Défense nationale.
Chercher une solution au problème de la surreprésentation des Canadiens autochtones dans le système de justice pénale grâce à l'élaboration de modèles de guérison adaptés à la culture en matière de services correctionnels et de justice dans les collectivités autochtones.	• Capacité accrue des collectivités de travailler avec les victimes, les délinquants et les familles grâce à la diffusion de connaissances acquises dans le cadre de projets pilotes menés dans des collectivités autochtones. • Soutien fédéral coordonné à l'égard des modèles de guérison communautaires par l'intermédiaire du Comité directeur des sous-ministres adjoints sur la stabilité et le mieux-être des collectivités et d'autres instances. • Publication de	• Deux guides « En sortant » ont été publiés et diffusés. Les guides en question sont utiles aux délinquants autochtones qui sont libérés dans les villes du Québec et de l'Ontario. Le Ministère a également publié et diffusé, à l'intention des délinquants et des victimes inuits, un guide d'orientation portant sur la violence conjugale. • Participé aux travaux de comités interministériels, par exemple la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador et le Comité directeur des sous-ministres adjoints sur la stabilité et le mieux-être des collectivités, et coordonné ces travaux. • Les deux rapports suivants ont été publiés : *Une question de foi : Une rencontre entre chrétiens autochtones*, où il est question des processus de guérison communautaire dans un contexte chrétien autochtone; et *Une Enquête sur la formation et les techniques de recrutement des gangs d'Autochtones dans l'Ouest du Canada.*

	rapports de recherche et de rapports techniques sur des questions relatives aux Autochtones, aux services correctionnels et à la justice pénale.	

Priorités au chapitre de la gestion

La présente section donne des renseignements détaillés sur les priorités du Ministère au chapitre de la gestion. Les ressources liées à ces priorités sont intégrées aux dépenses prévues des trois activités de programmes ayant fait l'objet de discussion dans ce rapport.

Pour appuyer la prestation de ses trois priorités de programmes, le Ministère a cerné les éléments clés à examiner suivants :

1. Exercer un leadership efficient et efficace du Portefeuille au moyen d'orientations, de conseils et de communications stratégiques.
2. Amélioration de la reddition de comptes et de la gouvernance au moyen de ce qui suit :
    a. intégration de la planification des ressources humaines à la planification opérationnelle des activités ministérielles;
    b. perfectionnement d'une capacité stratégique axée sur la planification et la mesure du rendement;
    c. élaboration d'un plan stratégique de gestion de l'information et des technologies de l'information;
    d. élaboration d'un cadre de gestion intégrée du risque.

1. Un leadership efficace et efficient du Portefeuille		
Le Ministère joue un rôle vital puisqu'il assure une communication et une coordination stratégiques efficaces dans l'ensemble du Portefeuille. Un leadership efficace et efficient du Portefeuille est essentiel pour s'assurer que les décideurs ont accès à des conseils éclairés et à des renseignements axés sur les résultats.		
Activités	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Accroître sa capacité d'élaborer et d'examiner des politiques de façon approfondie.	Portée et profondeur accrues du processus d'élaboration de politiques établissant des liens plus étroits entre les stratégies de sécurité publique et l'orientation générale du gouvernement fédéral et les partenaires stratégiques clés, ce qui mène à une prise de décisions mieux éclairée.	• Le Ministère s'est engagé à accroître sa participation et sa réaction concertées aux questions et initiatives liées aux politiques générales des autres ministères. Par exemple, il a coordonné la participation du Portefeuille au Plan d'action pour la sûreté des transports de Transports Canada. Il a également accru sa participation à divers groupes de travail, notamment ceux de Citoyenneté et Immigration

		Canada (CIC), du Bureau du Conseil privé (BCP) et de Transports Canada. • Un nouveau comité des politiques qui fera partie de la structure de gouvernance au sein du Ministère a été mis sur pied. Ce comité de niveau SMA formera un point névralgique du processus d'élaboration des politiques pour toutes les initiatives du Ministère. Il offrira la possibilité à tous les secteurs de participer aux politiques, ce qui garantira que l'approche est coordonnée à tous les niveaux du processus d'élaboration, à partir de la conceptualisation jusqu'à la présentation au Cabinet.
Perfectionner une capacité de recherche sur les questions de sécurité publique.		• Le comité de recherche du Ministère s'est élargi en vue d'inclure des représentants des organismes du Portefeuille, ce qui a permis d'offrir la possibilité à tous de bénéficier de la recherche interne et sous contrat et de communiquer les pratiques exemplaires concernant la gestion et la diffusion de l'information. • Sécurité publique Canada a également joué un rôle important dans le financement et la participation du Portefeuille à plusieurs conférences et initiatives de recherche universitaire, notamment le projet de recherche Metropolis à l'échelle du gouvernement et le Centre de la sécurité nationale du Conference Board du Canada. • De plus, la coordination efficiente et efficace de la participation du Ministère à diverses initiatives de recherche

		à l'échelle du gouvernement a été maintenue, y compris l'Initiative visant les lacunes statistiques du projet de recherche sur les politiques, le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada et l'Enquête sociale générale. Ce travail s'est appuyé sur des niveaux accrus de dotation, ce qui a permis à Sécurité publique Canada de remplir son mandat de recherche élargi.
Créer un réseau de représentants du secteur public, de l'ensemble des gouvernements, des universités et des ONG qui s'intéressera aux questions de sécurité publique.		• Des liens ont été tissés avec des chercheurs et des organisations clés qui prennent part aux mesures de sécurité nationale, à la gestion des mesures d'urgence et aux questions de gouvernance horizontale liées au mandat du Ministère. Plus particulièrement, en dirigeant la participation ministérielle à l'initiative de recherche Metropolis, le Ministère a élargi davantage son réseau de relations afin d'inclure les ONG ainsi que des représentants des secteurs privé et public de tous les niveaux.
Faire participer les Canadiens à des discussions sur les questions relatives à la sécurité publique, surtout dans le cadre de la Table ronde transculturelle sur la sécurité.		• La Table ronde transculturelle sur la sécurité a continué de fournir des observations précieuses sur des questions pertinentes pour le Ministère et ses organismes du Portefeuille, notamment les infrastructures de gestion des mesures d'urgence et la sécurité maritime et portuaire. • Des symposiums régionaux ont eu lieu dans quatre villes du Canada (Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver) en vue d'étudier le rôle que jouent les chefs de file communautaires des collectivités canadiennes dans les

		questions de sécurité nationale. Le dialogue entre des représentants du gouvernement, des représentants de la Table ronde transculturelle sur la sécurité et les chefs de file communautaires durant ces symposiums constitue un pas en avant et une occasion d'apprentissage tant pour les participants que pour les représentants du gouvernement. • En outre, le Ministère appuie le ministre dans plus de 100 événements médias visant à sensibiliser davantage le public sur les changements apportés aux lois, aux programmes et aux initiatives de sécurité publique, ou à accroître la connaissance des mesures qu'a entrepris le Ministère pour remplir son mandat. Il a également augmenté de six à dix le nombre de sites Web qu'il gère, ainsi qu'ajouté des portails d'information afin d'aider les Canadiens à repérer facilement l'information sur les questions de sécurité publique.

2. Améliorer la reddition de comptes et la gouvernance au moyen de ce qui suit :

a) Intégration de la planification des ressources humaines à la planification opérationnelle des activités ministérielles

L'intégration de la planification des RH à la planification opérationnelle des activités ministérielles est un des éléments de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et la priorité clé du programme de renouvellement de la fonction publique du greffier du Conseil privé. Le Ministère a commencé et continuera de mettre sur pied une base d'informations complètes qui appuiera l'intégration des RH à ses processus de planification stratégique et opérationnelle. Ces mesures permettront au Ministère de prendre des décisions stratégiques et de répartir les ressources en se fondant sur un cadre de planification intégrée.

Au cours du cycle de planification, la Direction générale des ressources humaines a mis l'accent sur cinq activités particulières en vue de réaliser ses objectifs :

Activités	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Effectuer une analyse complète de la main-d'œuvre du Ministère.	Harmonisation efficace des ressources humaines du Ministère avec la planification opérationnelle pour s'assurer que sont prises des décisions éclairées et que sont ciblées et optimisées les ressources de façon appropriée en vue de parvenir aux résultats convenus.	• Recueilli des données démographiques sur la main-d'œuvre afin de les utiliser durant la planification opérationnelle.
Mettre en œuvre la nouvelle Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement du Conseil du Trésor dans l'ensemble du Ministère.		• Mis en œuvre la Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement du Conseil du Trésor dans l'ensemble du Ministère; 97 % des gestionnaires et cadres actuels ont terminé leur validation en ligne. Des processus sont en place pour s'assurer que les nouveaux employés, superviseurs, gestionnaires et cadres ont été désignés et se sont inscrits à l'École de la fonction publique du Canada pour leur formation obligatoire.

Mettre en œuvre et offrir la formation sur la subdélégation à l'intention des gestionnaires en vertu de la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.		• Les gestionnaires supérieurs ont suivi les cours de formation sur la sub-délégation des pouvoirs de dotation.
Élaborer et mettre en œuvre un plan ministériel d'équité en matière d'emploi.		• Élaboré un plan ministériel d'équité en matière d'emploi et mené à terme les consultations pertinentes. Certains éléments du plan ont été mis en œuvre, notamment l'examen et l'amélioration du processus de déclaration volontaire. Les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice.
Élaborer des politiques ministérielles en appui à la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.		• Les critères régissant la zone de sélection pour les processus non annoncés et les politiques de sub-délégation des pouvoirs de dotation ont été modifiés pour qu'ils soient harmonisés avec le cadre de nomination de la Commission de la fonction publique et répondent mieux aux besoins du Ministère. Ces politiques ont été mises en œuvre. • Trois nouvelles politiques ministérielles, soit celles concernant les nominations intérimaires, les nominations pour une période déterminée et l'emploi occasionnel, ont été créées.

2. Améliorer la reddition de comptes et la gouvernance au moyen de ce qui suit :

b) Perfectionnement d'une capacité stratégique axée sur la planification et la mesure du rendement.

Une planification stratégique et des mesures du rendement efficaces sont essentielles à la bonne gouvernance et reddition de comptes concernant les ressources fournies au Ministère afin qu'il puisse remplir son mandat.

On élaborera, en consultation avec les organismes du Portefeuille, un cadre de planification stratégique et de mesure du rendement, qui présentera une approche détaillée et uniforme liée à l'établissement des priorités stratégiques, à leur surveillance et aux rapports à ce sujet. L'établissement de ce cadre comportera les tâches suivantes :

Activités	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Établir des priorités et des mesures du rendement communes, et les communiquer de façon efficace.	Outils plus efficaces de planification et de présentation de rapports qui soutiennent une transparence et une reddition de comptes accrues concernant l'utilisation des ressources allouées aux activités clés du Ministère.	• On a commencé à apporter les modifications au modèle de gestion utilisé par Sécurité publique pour la coordination et l'exécution des fonctions de planification stratégique et de reddition de comptes. Une nouvelle approche pour la planification et la reddition de comptes sera mise en oeuvre au cours des exercices 2007-2008 et 2008-2009.
Satisfaire aux exigences de la Politique sur la structure de gestion des ressources et des résultats du Conseil du Trésor.		• La capacité de la direction de la planification stratégique a été accrue afin de satisfaire aux exigences de la Politique sur la structure de gestion des ressources et des résultats d'ici la fin de l'exercice 2007-2008.

Évaluer l'Architecture d'activités de programmes grâce à laquelle le Ministère reçoit son financement pour garantir que les affectations des ressources prévues sont liées aux activités clés et aux résultats escomptés.		• L'Architecture d'activités de programmes a été évaluée, et il a été déterminé qu'une nouvelle architecture était nécessaire. À cet égard, des travaux seront menés au début de l'exercice 2007-2008 et une nouvelle Architecture d'activités de programmes sera présentée au Conseil du Trésor d'ici la fin du premier trimestre de l'exercice 2007-2008.

2. Améliorer la reddition de comptes et la gouvernance au moyen de ce qui suit :

c) Élaboration d'un plan stratégique de gestion et de technologie de l'information.

L'élaboration d'un plan stratégique de GI/TI constitue un guide pour la conception et la prestation de services de GI/TI au Ministère. Le plan fournit un mécanisme grâce auquel les politiques de GI/TI sont surveillées, mises à jour et diffusées, et la conformité aux normes de l'ensemble du gouvernement, notamment les exigences de la Gestion de la sécurité des technologies de l'information (GSTI), est évalué. L'existence d'un plan stratégique de GI/TI est considérée comme une des forces de l'évaluation de la gérance du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) et permettra d'orienter l'élaboration future d'une stratégie de mise en valeur des biens de TI.

Le Comité consultatif sur la GI/TI (composé de directeurs généraux) nouvellement créé établira le cadre de gouvernance pour la prise de décisions stratégiques en matière de GI/TI au sein de Sécurité publique. Au cours du cycle de planification, le Comité s'est penché sur les priorités suivantes :

Plans	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés

Simplifier la gestion de l'approvisionnement et du cycle de vie de la TI au sein de Sécurité publique Canada.	Gestion et financement efficaces de projets basés sur la GI/TI, au moyen d'une structure de gouvernance, qui comprend des représentants des programmes et des régions et qui établit les priorités des investissements dans la GI/TI. Le Ministère établira et mettra en oeuvre des politiques clés du gouvernement du Canada, comme celles sur la gestion de l'information gouvernementale (GIG) et la gestion de la sécurité de la TI (GSTI).	• Créé le Comité consultatif sur la GI/TI, et des réunions ont lieu régulièrement. • Mis en oeuvre un modèle d'approvisionnement centralisé et de gestion du cycle de vie pour les ordinateurs de bureau standards et les imprimantes du Ministère. • Des améliorations ont été apportées au système de contrôle des stocks afin que les biens informatiques du Ministère soient mieux contrôlés.
Mettre à jour la politique sur la sécurité des systèmes d'information et travailler en vue de se conformer aux normes de la GSTI.		• Une politique ministérielle de sécurité en matière de GI/TI a été élaborée. • Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le respect des priorités du Conseil du Trésor quant à l'approbation et au financement d'un projet visant à créer un programme de sécurité en matière de GI/TI pour le Ministère et à réduire les risques et les vulnérabilités des systèmes et des services de première importance.

Mettre en oeuvre la Politique révisée du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la gestion de l'information gouvernementale.		• La politique ministérielle en matière de GI a été mise en œuvre, y compris les activités de soutien suivantes :
		  • on a approuvé la Politique de gestion des documents, qui soutient la gestion du cycle de vie des documents;
		  • des directives en matière de déclassement ont été élaborées;
		  • on a publié un manuel de GI;
		  • on a lancé un site intranet sur la GI.

2. Améliorer la reddition de comptes et la gouvernance au moyen de ce qui suit :

d) Élaboration d'un cadre de gestion intégrée du risque.

La gestion du risque représente un élément essentiel des activités du secteur public et de la gouvernance ministérielle et devrait être intégrée à toutes les activités liées à la planification stratégique et opérationnelle, à l'élaboration de politiques, à la gestion de programmes et à la prise de décisions, de même qu'à la surveillance et à l'établissement de rapports. Même si l'on ne peut prévenir ou éviter complètement les risques, on peut les gérer en mettant en oeuvre une stratégie intégrée de gestion du risque bien développée.

Durant la période de planification de trois ans, on élaborera un Cadre de gestion intégrée du risque, qui présentera une approche détaillée et uniforme relative à la gestion du risque et qui est intégrée aux activités de planification, de prise de décisions, de surveillance et d'établissement de rapports du Ministère. Ce cadre permettra de réaliser ce qui suit :

Activité	Résultats escomptés et échéances	Progrès / Résultats recherchés / Résultats déclarés
Établir, à l'échelle du Ministère, un langage commun à l'égard des risques.	Les risques sont cernés, analysés, priorisés et communiqués pour s'assurer que sont prises des décisions éclairées et que sont ciblées et optimisées les ressources de façon appropriée en vue de gérer les risques et parvenir aux résultats convenus.	• Dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle pour la coordination et l'exécution des fonctions de planification stratégique et de reddition de comptes, on a créé une nouvelle fonction de risque ministériel, et lancé l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique ministérielle de gestion intégrée des risques.
Garantir que toutes les décisions importantes sont étayées par des évaluations des risques systématiques, intégrées et continues, qui seront documentées annuellement dans un profil des risques		• En 2006-2007, un Secteur a terminé l'élaboration de son profil de risques et d'autres directions ont lancé des travaux préparatoires à cet effet. Une approche de gestion intégrée des risques sera mise en oeuvre au cours du prochain exercice.

ministériels, ce dernier étant communiqué à tout le Ministère en vue de favoriser un dialogue ouvert sur les risques.		
Promouvoir un milieu dans lequel les employés peuvent faire preuve d'innovation et, en même temps, de diligence raisonnable lorsqu'il s'agit de protéger l'intérêt public et de maintenir la confiance du public.		• Une nouvelle structure de gouvernance sera mise en place en 2007-2008 pour la planification, la reddition de comptes et la gestion des risques, en vue de créer un environnement favorisant l'acheminement de l'information au sein du Ministère et aux organismes du Portefeuille.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l'organisation

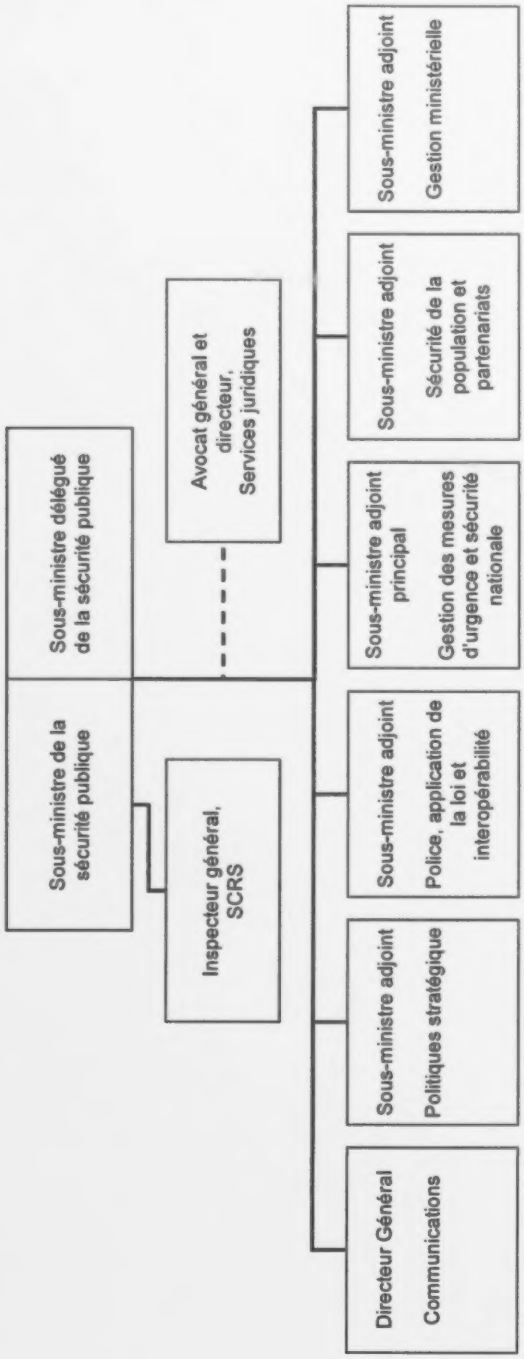

Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (y compris les Équivalents temps plein)

Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (en millions de dollars)	2004–2005	2005–2006	2006-2007			
	Réelles	Réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autori-sations	Réelles
Mesures d'urgence et sécurité nationale	154 300	184 872	234 981	267 013	244 782	108 918
Police et application de la loi	43 500	44 601	38 289	38 717	35 030	33 615
Sécurité de la population et partenariats	167 500	140 249	184 822	192 375	187 719	157 920
Total	**365 300**	**369 722**	**458 092**	**498 105**	**467 531**	**300 453**
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	11 900	12 900	S/O	12 955	S/O	13 514
Total des dépenses du Ministère	**377 200**	**382 622**	**458 092**	**511 060**	**467 531**	**313 967**

Équivalents temps plein	808	810	S/O	999	870	825

L'écart entre le Budget principal (458 $M) et les dépenses prévues (498 $M) est principalement attribuable aux fonds approuvées dans le cadre fiscal en vue de la capacité de base en matière de gestion des urgences (31 $M) et de la création du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (7,5 $M). Seule une partie des fonds alloués à ces deux initiatives ont été demandés dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses de 2006-2007, ce qui explique l'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales.

Les dépenses réelles (300,4 $M) sont moins élevées, de 167 $M, que les sommes autorisées, en raison du programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) (128 $M), de l'examen des subventions et contributions ainsi que de l'orientation stratégique du Centre nationale de prévention du crime (27 $M) et d'une péremption de fonds du Budget de fonctionnement du Ministère (7 $M).

La tendance illustrant la diminution des dépenses réelles (69 $M de 2005-2006 à 2006-2007) est aussi attribuable à une baisse des demandes présentées dans le cadre des AAFCC et à la réduction des paiements de transfert en vue d'appuyer l'Initiative pour des collectivités plus sûres, qui sont contrebalancés par le versement de paiements plus élevés à la GRC en 2006-2007 pour le Programme des services de police des Premières nations.

Tableau 2 : Ressources par activité de programmes

Ressources par activité de programmes pour 2006-2007 (en millions de dollars)				
Activité de programmes	**Fonctionnement**	**Subventions**	**Contributions**	**Total**
Mesures d'urgence et sécurité nationale				
Budget principal	64 979	654	169 348	234 981
Dépenses prévues	97 011	654	169 348	267 013
Total des autorisations	72 434	654	171 694	244 782
Dépenses réelles	66 544	590	41 783	108 917
Police et application de la loi				
Budget principal	37 314		975	38 289
Dépenses prévues	37 742		975	38 717
Total des autorisations	32 970		2 060	35 030
Dépenses réelles	31 682		1 932	33 614
Sécurité de la population et partenariats				
Budget principal	57 126	21 256	106 440	190 954
Dépenses prévues	64 679	21 256	112 572	192 375
Total des autorisations	70 447	21 256	96 016	187 719
Dépenses réelles	70 283	5 988	81 649	157 920
Total				
Budget principal	**159 419**	**21 910**	**276 763**	**464,224**
Dépenses prévues	**193 300**	**21 910**	**282 895**	**498 105**
Total des autorisations	**175 851**	**21 910**	**269 770**	**467 531**
Dépenses réelles	**168 509**	**6 579**	**125 365**	**300 451**

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Postes votés et législatifs pour 2006-2007 (en millions de dollars)					
Crédit voté ou législatif	**Libellé du poste voté ou législatif**	**Budget principal**	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Total réel**
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	147 890	181 771	165 546	158 205
Crédit 5	Subventions et contributions	298 673	304 805	291 680	131 944
Prévu par la loi	Ministre de la Sécurité publique – Traitement et allocation pour automobile	73	73	76	76
Prévu par la loi	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 456	11 456	10 229	10 229
	Total	**458 092**	**498 105**	**467 531**	**300 453**

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement
On s'attendait à ce que les dépenses prévues au Crédit 1 augmenteraient de 34 $M par rapport à celles indiquées dans le Budget principal des dépenses, principalement à cause des fonds ciblés dans le cadre fiscal pour accroître la capacité de base du Ministère en matière de gestion des urgences (32 $M). À cause de l'approbation tardive de ces fonds, seule une partie (10 $M) des fonds a été demandée sous l'autorisation de Sécurité publique et une somme encore moins élevée a été dépensée (7 $M).

Crédit 5 – Subventions et contributions
L'écart (160 $M) entre les autorisations et les dépenses réelles sont principalement attribuables au nombre moins élevé de demandes reçues dans le cadre des AAFCC et à l'examen des subventions et des contributions et de l'orientation stratégique du CNPC.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

Services reçus à titre gracieux	Dépenses réelles 2006-2007 (en millions de dollars)
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	7 680
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (à l'exclusion du fonds renouvelable)	4 907
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Ressources humaines et Développement social Canada	8
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada.	918
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	**13 513**

Tableau 5 : Besoins en ressources par direction ou secteur

Besoins en ressources par direction ou secteur pour 2006-2007 (en millions de dollars)				
	Mesures d'urgence et sécurité nationale	**Services de police, application de la loi et interopérabilité**	**Sécurité de la population et partenariats**	**Total**
Mesures d'urgence et sécurité nationale				
Dépenses prévues	245 272			245 272
Dépenses réelles	80 254			80 254
IGSCRS				
Dépenses prévues	1 040			1 040
Dépenses réelles	1 206			1 206
Police et application de la loi				
Dépenses prévues		31 537		31 537
Dépenses réelles		25 378		25 378
Sécurité de la population et partenariats				
Dépenses prévues			177 185	177 185
Dépenses réelles			138 700	138 700
Gestion ministérielle				
Dépenses prévues	9 844	3 555	7 317	20 716
Dépenses réelles	16 646	4 994	11 652	33 292
Politique stratégique				
Dépenses prévues	4 754	1 908	3 857	10 519
Dépenses réelles	4 006	1 202	2 804	8 012
Communications				
Dépenses prévues	4 234	1 155	2 708	8 097
Dépenses réelles	4 892	1 468	3 425	9 785
Haute direction				
Dépenses prévues	1 869	562	1 308	3 739
Dépenses réelles	1 913	574	1 339	3 826
Dépenses prévues totales	**267 013**	**38 717**	**192 375**	**498 105**
Dépenses réelles totales	**108 918**	**33 615**	**157 920**	**300 453**

La diminution de 165 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles du Secteur de la gestion des mesures d'urgence et de la sécurité nationale est principalement attribuable à la capacité du Ministère de dépenser, dans une très courte période, les sommes réservées aux initiatives sur la capacité de base en matière de gestion des urgences. Cette diminution est aussi attribuable au fait que les sommes demandées

dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) étaient moins élevées que prévu.

Au Secteur de la sécurité de la population et des partenariats, la diminution de 40 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est attribuable, en grande partie, à l'examen des subventions et contributions et de l'orientation stratégique du CNPC.

L'augmentation de 13 $M entre les dépenses prévues et les dépenses réelles de la Gestion ministérielle est principalement attribuable aux fonds approuvés dans le cadre de l'initiative sur la capacité de base en matière de gestion des urgences pour les services de soutien administratif et pour d'autres initiatives axées sur les priorités ministérielles, comme les frais de relocalisation de l'Administration centrale du Ministère, pour laquelle les fonds ont été réaffectés à l'interne.

Tableau 6 : Loi sur les frais d'utilisation

A. *Frais d'utilisation*	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2006-2007			Années de planification				
				Prévisions de revenus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Coût total (en milliers de dollars)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Revenus prévus (en milliers de dollars)	Coût total estimatif (en milliers de dollars)
Frais de traitement des demandes d'accès à des dossiers en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI)	Autres produits et services (A)	*Loi sur l'accès à l'information*	1992	1,5	1,8	520	Réponse fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la *LAI*. L'avis de prolongation doit être envoyé dans les 30 jours suivant la réception de la demande. Pour plus de renseignements, consulter la *Loi sur l'accès à l'information* : http://lois.justice.gc.ca/en/A-1/index.html.	On a répondu à 62 % des demandes de renseignements dans les délais réglementaires.	2007-2008	2	700
									2008-2009	2	600
									2009-2010	2	600
B. Date de la dernière modification : S/O											
C. Autres renseignements : Les demandes d'accès à l'information ont augmenté de 33 % depuis 2006-2007.											

Tableau 7 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses réelles 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Total des autori-sations 2006-2007	Dépenses réelles 2006-2007	Écart (dépenses prévues c. dépenses réelles)
Subventions						
Mesures d'urgence et sécurité nationale						
Programme conjoint de recherche sur les interdépendances des infrastructures	500	500	500	500	494	6
Programme de bourses de recherche de Sécurité publique	54	144	154	154	96	58
Sous-total	554	644	654	654	591	64
Sécurité de la population et partenariats						
Société John Howard	510	510	510	510	510	-
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry	452	452	452	452	452	-
Autres activités des organisations nationales de bénévolat dans le secteur de la justice pénale	835	835	835	835	788	47
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des collectivités plus sûres	35 344	18 825	19 460	19 460	4 239	15 221
Sous-total	37 140	20 621	21 256	21 256	5 989	15 268
Total des subventions	**37 694**	**21 266**	**21 910**	**21 910**	**6 579**	**15 331**
Contributions						
Mesures d'urgence et sécurité nationale						
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes des secteurs public et privé à l'appui d'activités complémentaires à celles du ministre	194	185	652	877	263	389
Contributions aux provinces et aux municipalités en vertu de la *Loi sur la protection civile*	7 725	8 342	8 471	8 471	8 149	322
Appui à l'égard de la construction de monuments en l'honneur des victimes de l'attentat à la bombe d'Air India				350	300	(300)
Aide financière aux provinces de Québec et de l'Ontario pour le				1 996	1 392	(1,392)

	rapatriement de ressortissants canadiens du Liban						
	Contributions d'aide relative aux catastrophes naturelles versées aux provinces	100 057	125 348	160 000	160 000	31 679	128 321
	Sous-total	107 977	133 875	169 123	171 694	41 783	127 340
Services de police, application de la loi et interopérabilité							
	Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes des secteurs public et privé à l'appui d'activités complémentaires à celles du ministre	2 217	2 043	975	1 110	982	(7)
	Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils de bande indienne et aux autorités reconnues représentant des collectivités indiennes dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations.			951	950	950	1
	Sous-total	2 217	2 043	1 926	2 060	1 932	(6)
Sécurité de la population et partenariats							
	Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils de bande indienne et aux autorités reconnues représentant des collectivités indiennes dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations.	62 883	67 007	77 006	68 632	65 097	11 909
	Contributions pour soutenir l'Initiative pour des collectivités plus sûres	9 832	11 530	27 983	23 625	15 804	12 179
	Financement pour l'élaboration de programmes destinés à éloigner les jeunes des gangs			6 132	2 832		6 132
	Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes des secteurs public et privé à l'appui d'activités complémentaires à celles du ministre	387	922	725	927	749	(24)
	Sous-total	73 103	79 459	111 846	96 016	81 649	30 196
	Total des contributions	**183 296**	**215 377**	**282 895**	**269 770**	**125 365**	**157 530**

Total des subventions et des contributions	**220 991**	**236 642**	**304 805**	**291 680**	**131 944**	**172 861**

L'écart de 172,9 M$ entre les dépenses prévues et les dépenses réelles des programmes de paiements de transfert sont principalement attribuable à :

- La réduction des montants demandés en vertu du programme de contribution des AAFCC;
- L'examen des subventions et des contributions du CNPC et de son orientation stratégique;
- Le transfert au Crédit 1 (dépenses de fonctionnement) des paiements effectués dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations.

Nota : Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes de paiements de transfert en consultant le site suivant : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp

Tableau 8 : Stratégie de développement durable

Sécurité publique Canada
Dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007, le Ministère s'est engagé à effectuer une évaluation de la stratégie de développement durable (SDD) 2003-2006 et d'élaborer une nouvelle stratégie sur trois ans. La nouvelle SDD intégrera les leçons apprises de la stratégie précédente et améliorera la capacité du Ministère d'intégrer le développement durable à ses programmes et activités. Un engagement à élaborer une approche intégrée de la planification et de la prise de décisions, sensible aux objectifs et résultats en matière de développement durable, constitue l'un des éléments clés des plans du Ministère. Une nouvelle Stratégie de développement durable (SDD) a été élaborée pour le Ministère pour la période 2007-2009 et permet d'harmoniser le cycle de planification triennal du Ministère à ceux des autres ministères. La Stratégie se concentre davantage sur les activités qui étayent le rôle de Sécurité publique Canada en soutenant la viabilité des collectivités, y compris les activités du Programme de gestion des urgences (PGU) et des programmes liés à la Stratégie nationale pour la prévention du crime. En ce qui a trait aux activités liées à l'écologisation, le Ministère continuera de mettre l'accent sur les objectifs et les activités de formation et de sensibilisation ainsi que de réduction des déchets et des émanations de gaz à effet de serre, domaines où il croit qu'il est possible d'obtenir le plus d'effets positifs. Le fait d'avoir accès aux forums de planification et de gouvernance stratégique de l'ensemble du Ministère et à l'affectation de ressources modestes exclusives pour la mise en oeuvre de la SDD aideront à affronter les défis de la collecte de données sur le rendement, du maintien de communications continues et de la préparation de rapports d'étape internes, et favorisent la mise en place d'une culture de changement, un objectif à plus long terme.

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

États financiers 2006-2007

Énoncé de la responsabilité de la direction (non vérifié)

Sécurité publique et Protection civile Canada

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction du Ministère. La direction a préparé les états financiers conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information contenue dans ces états financiers. Une partie de cette information est fondée sur les meilleurs jugements et estimations de la direction et elle tient compte, comme il se doit, de l'importance relative. Afin de satisfaire à ses obligations redditionnelles, la direction tient à jour un ensemble de comptes qui garantit l'enregistrement centralisé des opérations financières du Ministère. L'information financière contenue dans le Rapport sur le rendement du ministère et soumise aux Comptes publics du Canada concorde avec le présent état financier.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne destiné à garantir, avec une certitude raisonnable, que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les opérations sont exécutées conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans les limites des autorisations parlementaires, et que ces opérations sont enregistrées comme il convient pour pouvoir rendre compte de l'usage des fonds publics. La direction tente également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données de son état financier en choisissant avec soin un personnel qualifié, en lui offrant la formation et le perfectionnement requis, en négociant des arrangements qui assurent une répartition adéquate des responsabilités, et en adoptant des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Les états financiers du ministère n'ont pas été vérifiés.

S Hurtubise

Suzanne Hurtubise
Sous-ministre

Date le 9 août 2007

Elisabeth Nadeau
Sous-ministre adjointe
Secteur de la gestion ministérielle

Agente principale des finances

Date le 8 août 2007

État de la situation financière (non vérifié)

Sécurité publique et Protection civile Canada

Au 31 mars (en dollars)	**2007**	2006
Actif		
Actif financier		
Comptes débiteurs et avances (Note 5)	**3 302 783**	3 741 502
Actif non financier		
Immobilisation corporelle (Note 6)	**15 443 604**	1 676 811
Total de l'actif	**18 746 387**	5 418 313
Passif et avoir du Canada		
Passif		
Aide financière en cas de catastrophe (Note 10)	**575 525 839**	559 390 034
Créditeurs et frais courus	**77 247 783**	65 940 428
Prestations de départ des employés (Note 7(b))	**11 445 931**	10 329 989
Vacances et congés compensatoires	**4 195 718**	3 887 138
Projet conjoint de recherche et de développement	**2 048 335**	3 242 931
Total du passif	**593 215 823**	642 790 521
Avoir du Canada	**(651 717 219)**	(637 372 208)
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DU CANADA	**18 746 387**	5 418 313

Il n'y a pas de passif éventuel ni d'obligation contractuelle à rapporter.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir (non vérifié)

Sécurité publique et Protection civile Canada

Pour l'exercice achevé le 31 mars (en dollars)	**2007**	2006
Avoir du Canada, au début de l'exercice	**(637 372 208)**	(637 504 641)
Coût de fonctionnement net	**(306 874 502)**	(409 814 050)
Crédits de l'exercice utilisés (Note 3(a))	**300 452 729**	369 723 187
Revenus non disponibles pour dépenser (Note 3(b))	**(35 332)**	(15 534)
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3(c))	**(21 400 929)**	27 368 998
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 8)	**13 513 023**	12 869 832
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice	**(651 717 219)**	**(637 372 208)**

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats (non vérifié)

Sécurité publique et Protection civile Canada

Pour l'exercice achevé le 31 mars (en dollars)	2007				2006
	Sécurité de la population et Partenariats	**Gestion des mesures d'urgence et Sécurité**	**Police et Application de la loi**	**Total**	Total
Dépenses					Voir note 11
Paiements de transfert (Note 4) :	85 112 116	56 297 523	1 834 836	143 244 475	263 745 048
Charges de fonctionnement :					
Salaires et avantages sociaux	25 177 852	38 225 865	14 584 918	77 988 635	75 812 987
Services professionnels et spéciaux	34 122 110	8 232 740	(1 118 331)	41 236 519	38 777 964
Location d'équipement	399 896	667 351	10 320 928	11 388 175	5 250 561
Installations	3 693 347	5 041 526	1 490 688	10 225 561	7 944 026
Déplacements et réinstallations	1 704 851	3 410 553	449 718	5 565 122	5 600 013
Équipement	838 564	4 217 661	318 818	5 375 042	4 842 920
Information	1 704 126	2 283 318	791 686	4 779 130	1 632 214
Communication	982 693	1 859 904	382 217	3 224 814	3 287 904
Réparations	379 781	1 034 341	150 172	1 564 294	1 260 258
Services publics, fournitures et approvisionnements	373 219	1 045 421	127 892	1 546 532	1 144 117
Amortissement	222 546	450 724	98 265	771 535	531 572
Total des dépenses de fonctionnement	69 598 985	66 469 404	27 596 971	163 665 359	146 084 536
Total des dépenses	154 711 101	122 766 927	29 431 807	306 909 834	409 829 584

Revenus

Autres revenus	11 777	11 777	11 777	35 332	15 534
Coût de fonctionnement net	**154 699 324**	**122 755 150**	**29 420 029**	**306 874 502**	**409 814 050**

Les dépenses reliées aux services professionnels et spéciaux pour la Police et l'Application de la loi pour 2006-2007 sont de 3 807 911 $. Cependant, des réductions effectuées aux Créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE) des années précédentes, basées sur la plus récente information disponible, résulte dans la présentation d'une charge négative de 1 118 331 $. Les principales réductions du solde des CAFE des années antérieures sont reliées au Sommet des Amérique tenu au cours de l'exercice 2001-2002 (3 657 666 $) et à la visite du Président des États-Unis, au cours de l'exercice 2004-2005 (1 024 226 $).

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Sécurité publique et Protection civile Canada

Pour l'exercice achevé le 31 mars (en dollars)	**2006**	2007
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	**306 874 502**	409 814 051
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 11)	**(13 513 023)**	(12 869 833)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 6)	**(771 535)**	(531 572)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	**(438 719)**	1 377 359
(Augmentation) Diminution du passif	**(27 673 086)**	(931 319)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	**264 478 139**	396 858 686
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 6)	**14 519 307**	205 514
Transfert d'immobilisations corporelles sans frais (Note 6)	**19 021**	-
Rajustements	**-**	12 451
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**14 538 328**	217 965
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**(279 016 467)**	(397 076 651)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Sécurité publique et Protection civile Canada

1. Mandat et objectifs

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) a été créé en 2003 afin d'assurer la coordination de tous les ministères et organismes fédéraux qui ont pour mission de veiller à la sécurité nationale et à la protection des Canadiens et des Canadiennes. La loi habilitante du ministère est la Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (2005, ch. 10) qui a reçu la sanction Royale le 23 mars, 2005.

Le ministère contribue à la sécurité publique des Canadiens en assurant la promotion et le maintien de la paix, de la justice et de la sécurité au Canada. Il a trois activités principales :

- ✓ Sécurité publique et Partenariats : jouer un rôle de chef de file en matière de sécurité publique à l'échelle nationale, assurer la sécurité des Canadiens, et renforcer le rôle de ces derniers au regard de la sécurité publique
- ✓ Gestion des urgences et sécurité nationale : fournir une vaste gamme de services de protection civile à l'échelle nationale et assurer la protection des infrastructures essentielles
- ✓ Police et application de la loi : assurer un leadership et fournir des avis en matière de politiques concernant les services de police et l'interopérabilité en matière de sécurité publique

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires — SPPCC est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement
SPPCC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Sécurité publique et Protection civile Canada

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Revenus incluent les frais liés au programme d'accès à l'information (AIPRP), les frais de stationnement payés par les employés, etc.

(e) Dépenses

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

- ✓ Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.

- ✓ Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

2. Principales conventions comptables (suite)

(g) Débiteurs

Les comptes débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les comptes débiteurs dont le recouvrement est incertain.

h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans
Véhicules automobiles	3 ans
Améliorations locatives	La période restante au bail ou la vie utile de l'amélioration

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

SPPCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	2007	2006
Coût de fonctionnement net	**306 874 502**	409 814 051
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Régularisation pour l'aide financière en cas de catastrophe	**(16 135 805)**	(30 280 864)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(13 513 023)**	(12 869 833)
Indemnités de départ des employés	**(1 115 942)**	(1 588 850)
Remboursements/rajustements de dépenses des exercices précédents	**11 433 518**	8 159 705
Vacances et congés compensatoires	**(308 580)**	(2 400 661)
Réduction relative à des frais payés à Justice Canada n'affectant pas les Crédits	**(565 045)**	(737 996)
Amortissement des immobilisations corporelles	**(771 535)**	(531 572)
Revenu non disponible pour dépenser	**35 332**	15 534
Autres	**-**	(61 841)
	(20 941 080)	(40 296 378)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits:		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**14 519 307**	205 514
	14 519 307	205 514
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**300 452 729**	369 723 187

Sécurité publique et Protection civile Canada

3. Crédits parlementaires (suite)

(b) Crédits fournis et utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Dépenses de fonctionnement - Crédit 1	**147 890 000**	85 968 000
Subventions et contributions - Crédit 5	**298 673 000**	335 437 000
Crédit supplémentaire a	**317 757**	-
Crédit supplémentaire b	**5 738 573**	-
Transfert du CT - Crédit 10	**-**	252 000
Transfert du CT - Crédit 15	**1 007 000**	-
Affectation bloquée	**3 600 000**	-
Mandats spéciaux du gouverneur général	**-**	43 983 063
	457 226 330	465 640 063
Moins:		
Crédits annulés	**(167 077 826)**	(106 686 090)
	290 148 504	358 953 973
Plus sommes statutaires:		
Salaire et indemnité pour automobile	**75 709**	68 735
Contributions au régime d'avantages des employés	**10 228 516**	10 700 479
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**300 452 729**	369 723 187

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Encaisse nette fournie par le gouvernement	**279 016 467**	397 076 651
Revenu non disponible pour dépenser	**35 332**	15 534
	279 051 799	397 092 185
Variation de la situation nette du Trésor:		
Remboursements/rajustements de dépenses des exercices précédents	**11 433 518**	8 159 705
Augmentation (Diminution) au titre du projet conjoint de recherche et de développement	**(1 194 596)**	1 278 309
Réduction relative à des frais juridiques payés à Justice Canada n'affectant pas les Crédits	**(565 045)**	(737 996)
(Augmentation) Diminution des débiteurs	**438 719**	(1 377 359)
Augmentation (Diminution) des créditeurs	**11 307 355**	(34 617 363)
Autres	**-**	(74 294)
Automobile transférée sans frais d'Industrie Canada	**(19 021)**	-
	21 400 930	(27 368 998)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**300 452 729**	369 723 187

Sécurité publique et Protection civile Canada

4. Paiements de transfert

(en dollars)	2007	2006
Subventions		
Gestion des urgences et de la sécurité nationale	**590 466**	644 375
Subventions pour la sécurité publique et les partenariats	**5 988 450**	20 621 375
Contributions		
Gestion des urgences et de la sécurité nationale	**55 707 056**	164 135 664
Services de police et d'exécution de la loi	**1 834 836**	2 043 111
Sécurité publique et partenariats	**79 123 667**	76 300 523
Total	**143 244 475**	263 745 048

5. Débiteurs et avances

(en dollars)	2007	2006
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	**3 278 031**	3 722 652
Avances aux employés	**24 752**	18 850
Total	**3 302 783**	3 741 502

6. Immobilisations corporelles

(en dollars) Coût	2007 Soldes d'ouverture	Acquisitions	Transfer d'immobilisations	2007 Soldes de fermeture
Matériel informatique	3 280 643	125 959	-	3 406 602
Logiciels	101 670	46 300	-	147 970
Véhicules	62 537	29 378	30 033	121 948
Améliorations locatives	1 242 526	6 766 670	-	8 009 196
Post-capitalisation d'améliorations locatives	-	7 551 000	-	7 551 000
Total des coûts	**4 687 376**	**14 519 307**	**30 033**	**19 236 716**

Amortissement accumulé	2007 Soldes d'ouverture	Amortissement	Transfer d'immobilisations	2007 Soldes de fermeture
Matériel informatique	1 644 521	368 491	-	2 013 012
Logiciels	67 780	44 055	-	111 835
Véhicules	55 738	29 225	11 012	95 975
Améliorations locatives	1 242 526	329 764	-	1 572 290
Total de l'amortissement accumulé	**3 010 565**	**771 535**	**11 012**	**3 793 112**

Valeur comptable nette	2007 Soldes d'ouverture	Variation nette	Transfer d'immobilisations	2007 Soldes de fermeture
Matériel informatique	1 636 122	(242 532)	-	1 393 590
Logiciels	33 890	2 245	-	36 135
Véhicules	6 799	153	19 021	25 973
Améliorations locatives	0	13 987 906	-	13 987 906
Total valeur comptable nette	**1 676 811**	**13 747 772**	**19 021**	**15 443 604**

- Aucune disposition ou radiation d'immobilisation n'a été effectuée au cours de l'exercice.
- Au cours de l'exercice, SPPCC a reçu sans frais une automobile d'Industrie Canada. De plus des améliorations locatives complétées au cours de l'exercice 2005-2006 ont été identifiées et capitalisées en 2006-2007 (Note 9).
- Les charges d'amortissement pour l'exercice courant s'élèvent à 771 535 $ (531 572 $ pour 2005-06).

7. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services variables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2006-2007 les charges s'élèvent à 7 538 416 $ (7 918 535 $ en 2005-2006). Les charges présentées ci-dessous correspondent à environ 2,2 fois (2,6 en 2005-06) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. On calcule l'obligation accumulée à la fin de l'année au titre des prestations en multipliant un ratio (23,2 % en 2006 et 23,64 % en 2007) par la charge salariale brute du ministère assujettie aux indemnités de départ, ce qui correspond à la charge salariale associée aux employés nommés pour une période indéterminée. Les ratios sont déterminés par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en dollars)	2007	2006
Obligation accumulée au titre des indemnités au début de l'exercice	**10 329 989**	8 741 140
Charge pour l'exercice	**1 943 591**	3 200 413
Indemnités versées pendant l'exercice	**(827 649)**	(1 611 564)
Obligation accumulée au titre des indemnités à la fin de l'exercice	**11 445 931**	10 329 989

Sécurité publique et Protection civile Canada

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

(a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

(en dollars)	2007	Voir note 11 2006
Installations	**7 680 133**	7 023 948
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	**4 907 479**	4 780 227
Indemnisation des accidents du travail	**7 550**	7 517
Services juridiques fournis à titre gratuit par Justice Canada	**917 861**	1 058 140
	13 513 023	12 869 832

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

(b) Comptes créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

(en dollars)	2007	2006
Débiteurs - Autres ministères et organismes	**3 278 031**	3 722 652
Créditeurs - Autres ministères et organismes	**11 223 722**	4 602 821

9. Capitalisation d'immobilisations acquises durant l'exercice 2005-06

Au cours de l'exercice 2006-2007, des améliorations locatives effectuées, durant l'exercice 2005-06, au siège social du ministère (269 Avenue Laurier, Ottawa) et qui n'avaient pas été capitalisées on été identifiées. La décision de faire la post-capitalisation de ces améliorations locatives a été prise au cours de l'exercice 2006-07. Le coût associé est de 7 551 000 $.

10. Programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC)

Dans l'éventualité de catastrophes survenant au Canada, le gouvernement fédéral offre une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux au moyen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), lesquels servent à couvrir une partie des coûts de base associés aux interventions et au rétablissement lorsque ces dépenses dépassent ce que chaque province ou territoire peut raisonnablement assumer de façon individuelle. Le passif non réglé qui se chiffre actuellement à quelque 575 M$ correspond au montant estimatif pour 41 catastrophes naturelles dont le gouvernement fédéral a accepté de partager les coûts, mais pour lesquelles les paiements finaux n'ont pas encore été versés.

(en dollars)	**2007**	2006
Solde d'ouverture	**559 390 034**	529 109 170
Sorties d'argent	**(31 679 253)**	(125 347 879)
Charges accumulé pour l'exercice	**47 815 058**	155 628 743
Solde de clôture	**575 525 839**	559 390 034

11. Information comparative

"Des données comparatives ont été réagencées et/ou redressées afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Les charges pour les services fournis gratuitement, incluses dans les états financiers de l'exercice 2005-2006, ont été redressées afin de représenter les coûts réels. La conséquence est une augmentation des coûts des avantages sociaux, des services professionnels et spéciaux, et des installations représentés sur l'état des résultats. Les redressements sont également reflétés sur l'état des flux de trésorerie mais n'affectent pas l'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada, les Crédits utilisés pour le solde de l'avoir du Canada. "

Programmes de subventions et de contributions administrés par Sécurité publique Canada

1. La Politique sur la police des Premières nations (PPPN) permet à Sécurité publique Canada de négocier, de mettre en œuvre, d'administrer et de surveiller les accords tripartites en matière de services de police des Premières nations. Les services de police des Premières nations sont adaptés aux différences culturelles et ils répondent aux besoins particuliers des collectivités des Premières nations et des Inuits, et leurs coûts sont partagés dans une proportion de 52 % par le Canada et de 48 % par la province ou le territoire.

2. Le Programme conjoint de protection civile (PCPC) a été créé afin de renforcer la capacité nationale de gérer tous les genres d'urgences et d'obtenir une capacité raisonnablement uniforme d'intervention d'urgence et de reprise des activités après un sinistre dans tout le Canada. Les capacités nationales sont renforcées au moyen d'activités de formation, de l'achat de matériel d'intervention d'urgence et de la planification d'urgence conjointe.

3. Le Centre national de prévention du crime assure un leadership national quant aux façons efficaces et économiques de prévenir et de réduire le crime et la victimisation en s'attaquant aux facteurs de risque connus dans les populations et les lieux à risque élevé. Le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime englobe trois fonds :

    a. Le Fonds d'action en prévention du crime (FAPC) soutient l'élaboration et la mise en oeuvre d'initiatives de prévention du crime axées sur la réduction de la criminalité et de la victimisation dans les collectivités canadiennes, petites et grandes. Il favorise la collaboration intersectorielle en matière de prévention du crime, sollicitant la participation de secteurs tels que les services de police, la santé communautaire, le secteur des bénévoles et le secteur privé. Il s'agit d'un programme fédéral qui est exécuté à l'échelle régionale en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et à l'échelle nationale si les projets engagent la participation de plus d'une compétence. Ce fonds appuie également des projets ayant déjà obtenu un financement dans le cadre du Fonds pour la mobilisation communautaire des secteurs policier et correctionnel.

    b. Le Fonds pour la recherche et le développement des connaissances (FRDC) soutient des interventions novatrices et prometteuses auprès des populations à risque et dans des collectivités précises afin de contribuer à l'élaboration d'une base de connaissances sur les pratiques efficaces. Il soutient aussi les évaluations solides de projets pilotes et les activités de transfert de connaissances afin de favoriser l'application de pratiques saines à l'échelle du pays.

    c. Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ) prévoit le financement d'une durée limitée des initiatives antigang dans les collectivités où

les gangs de jeunes représentent une menace actuelle ou future. Il appuie l'élaboration et la mise en oeuvre d'interventions sur mesure axées sur les jeunes qui appartiennent ou risquent de se joindre à des gangs, afin d'accroître la sécurité dans les collectivités et de prévenir le crime et la victimisation. Il appuie aussi les interventions communautaires fondées sur les connaissances et les preuves, qui sont axées sur la violence armée et les problèmes liés aux gangs et qui s'attaquent aux causes profondes de ces problèmes.

4. Les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) aident à dédommager les provinces et les territoires des coûts engagés pour les interventions d'urgence et pour la remise à l'état original des infrastructures et des biens personnels.

5. Le Programme conjoint de recherche sur les interdépendances des infrastructures (PCRII) est financé conjointement avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). L'objectif ultime du PCRII est d'établir des pratiques et de nouvelles connaissances axées sur la science afin de mieux évaluer, gérer et atténuer les risques que présentent les interdépendances des infrastructures essentielles pour les Canadiens en finançant des projets de recherche novateurs mettant l'accent sur la recherche interdisciplinaire.

6. Le Programme de contributions à l'élaboration de politiques (anciennement le Programme de contributions du Ministère) sert à financer l'élaboration de politiques au moyen de l'affectation de fonds à des organismes à but non lucratif pour permettre à Sécurité publique Canada de donner suite à ses priorités dans les catégories suivantes :

   a. projets de communication ou d'échange de renseignements;

   b. projets d'innovation et de recherche qui appuient des approches novatrices, l'acquisition de connaissances et la capacité de traduire des connaissances en action dans des collectivités et des organisations communautaires;

   c. projets de formation et de perfectionnement des compétences.

7. Le Programme de bourses de recherche de Sécurité publique Canada en l'honneur de Stuart Nesbitt vise à encourager la recherche au niveau du doctorat dans deux domaines clés, à savoir améliorer la protection et la sécurité des Canadiens dans leurs environnements matériels et cybernétiques, plus particulièrement :

   a. la sécurité cybernétique relative à la protection des infrastructures essentielles, de préférence dans les disciplines comme le génie informatique, du logiciel, électrique et mécanique, l'informatique ou encore dans d'autres domaines, comme la science des systèmes ainsi que la gestion et la modélisation des risques;

b. les études sur la gestion des catastrophes et des urgences ou sur les infrastructures matérielles essentielles, de préférence dans des domaines comme la planification urbaine et régionale, la géographie, la sociologie, l'économie, l'ingénierie et les sciences environnementales ainsi que dans d'autres secteurs, comme l'évaluation et la modélisation des risques.

8. Le Programme d'indemnisation des travailleurs permet de rembourser aux provinces et aux territoires, selon une proportion de 75 % pour le gouvernement fédéral et de 25 % pour la province/le territoire, les indemnités versées aux travailleurs bénévoles qui sont blessés ou tués en cours de formation ou d'intervention d'urgence.

9. Le Programme de financement de soutien des organismes nationaux de bénévolat (ONB) accorde des subventions à treize ONB afin d'assumer les frais de fonctionnement de base et de maintenir une structure nationale. Ces organismes fournissent des conseils stratégiques au Ministère et aux organismes du Portefeuille, entreprennent des activités d'éducation du public et participent à des initiatives dans le domaine de la sécurité publique.

Lois dont l'application relève du Ministère et des organismes du Portefeuille

Le ministre de la Sécurité publique est entièrement responsable de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*
- *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)*
- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*
- *Loi sur le casier judiciaire*
- *Loi sur les douanes*
- *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile*
- *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*
- *Loi sur la protection civile*
- *Loi sur les armes à feu*
- *Loi sur les prisons et les maisons de correction*
- *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*
- *Loi sur le transfèrement international des délinquants*
- *Loi sur le programme de protection des témoins*

Le ministère de la Sécurité publique ou ses organismes sont chargés de l'application, ou sont visés par les répercussions, des lois suivantes, en totalité ou en partie. Certaines prévoient des fonctions précises pour le ministre, que celui-ci remplit exclusivement ou de concert avec d'autres ministres :

Sécurité publique Canada
- *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile*
- *Loi sur la protection civile*

Service canadien du renseignement de sécurité
- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*
- *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)*
- *Loi sur la citoyenneté*
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

Commission nationale des libérations conditionnelles
- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*
- *Code criminel*
- *Loi sur le casier judiciaire*
- *Loi sur les prisons et les maisons de correction*

Services correctionnels Canada
- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*
- *Code criminel*
- *Loi sur l'extradition*
- *Loi sur la sécurité de la vieillesse*

• *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* **Gendarmerie royale du Canada** • *Loi sur la médaille canadienne de maintien de la paix* • *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* • *Code criminel* • *Loi sur le casier judiciaire* • *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* • *Loi sur l'accise* • *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* • *Loi sur les armes à feu* • *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*	• *Loi sur les prisons et les maisons de correction* • *Loi sur le transfèrement international des délinquants* • *Loi sur le transfèrement international des délinquants* • *Loi sur la défense nationale* • *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* • *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* • *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* • *Loi sur les infractions en matière de sécurité* • *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* • *Loi sur le programme de protection des témoins*
Agence des services frontaliers du Canada • *Loi sur l'aéronautique* • *Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les mines antipersonnel (par l'intermédiaire de la LLEI)* • *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* • *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* • *Loi sur les produits agricoles au Canada* • *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada* • *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada* • *Loi sur les grains du Canada* • *Loi sur la Société canadienne des postes* • *Loi sur la marine marchande du Canada* • *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili* • *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica* • *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël*	**Agence des services frontaliers du Canada (suite)** • *Loi sur les engrais* • *Loi sur les armes à feu* • *Loi sur l'inspection du poisson* • *Loi sur les pêches* • *Loi sur les aliments et drogues* • *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales* • *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* • *Loi sur les produits dangereux* • *Loi sur la santé des animaux* • *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* • *Loi sur l'importation des boissons enivrantes* • *Loi sur les topographies de circuits intégrés* • *Loi sur la Commission de la frontière internationale* • *Loi sur les additifs à base de manganèse* • *Loi sur l'inspection des viandes* • *Loi sur les normes de consommation de*

- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*
- *Loi sur la Commission canadienne du lait*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*
- *Loi sur la Commission canadienne du blé*
- *Loi sur le transport aérien*
- *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques (par le biais de la LLEI)*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord sur la Station spatiale internationale civile*
- *Loi sur la protection des pêcheries côtières*
- *Loi sur le cabotage*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*
- *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*
- *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*
- *Loi sur le droit d'auteur*
- *Code criminel*
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*
- *Loi sur les douanes*
- *Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise*
- *Tarif des douanes*
- *Loi sur la production de défense*
- *Loi sur le ministère de la Santé*
- *Loi sur le ministère de l'Industrie*
- *Loi sur l'administration de l'énergie*
- *Loi sur l'efficacité énergétique*
- *Loi sur l'accise*
- *Loi sur l'accise de 2001*
- *Loi sur la taxe d'accise*
- *Loi sur les explosifs*
- *Loi sur le carburant des véhicules automobiles (non en vigueur)*
- *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*
- *Loi sur l'Office national de l'énergie*
- *Loi sur la protection des eaux navigables*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*
- *Loi sur l'énergie nucléaire*
- *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
- *Loi sur les produits antiparasitaires*
- *Loi sur le pilotage*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*
- *Loi sur le précontrôle*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- *Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*
- *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*
- *Loi sur le commerce provincial*
- *Loi sur la quarantaine*
- *Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Québec*
- *Loi sur les dispositifs émettant des radiations*
- *Loi sur la radiocommunication*
- *Loi sur les semences*
- *Loi sur les mesures économiques spéciales*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*
- *Loi sur la statistique*
- *Loi sur les télécommunications*
- *Loi sur l'étiquetage des textiles*
- *Loi sur les marques de commerce*
- *Loi de 1992 sur le transport des*

• *Loi sur les exportations* • *Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts* • *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* • *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* • *Loi relative aux aliments du bétail*	*marchandises dangereuses* • *Loi sur les Nations Unies* • *Loi sur les bateaux sauveteurs des États-Unis* • *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada* • *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*
Autre	
• *Loi sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies*	

Personnes à qui s'adresser pour de plus amples renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos du présent Rapport ministériel sur le rendement, vous pouvez communiquer avec les personnes suivantes :

Nom	Titre	Téléphone
Suzanne Hurtubise	Sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	613-991-2895
Chantal Bernier	Sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité de la population et des partenariats	613-993-4325
J. Scott Broughton	Sous-ministre adjoint principal, Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	613-991-2820
Richard Wex	Sous-ministre adjoint, Police, application de la loi et interopérabilité	613-990-2703
Elisabeth Nadeau	Sous-ministre adjointe, Gestion ministérielle	613-990-2615
Kristina Namiesniowski	Sous-ministre adjointe, Politique stratégique	613-949-6435
Daniel Lavoie	Directeur général, Communications	613-990-2743
Eva Plunkett	Inspectrice générale du SCRS	613-949-0675

Pour de plus amples renseignements sur Sécurité publique Canada, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse : http://www.securitepublique.gc.ca/.